



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025

Sommaire

Éléments de contexte	3
I. <i>Le contexte économique national</i>	4
II. <i>Les mesures fiscales du projet de loi de finances 2025</i>	7
III. <i>Le contexte local</i>	7
IV. <i>L'essentiel des axes prioritaires du Grand Avignon en 2025</i>	11
La situation financière de l'agglomération	18
I. <i>L'analyse financière rétrospective sur 2020-2023</i>	19
Les orientations budgétaires 2025	22
I. <i>Les orientations du budget principal</i>	23
II. <i>Les orientations des budgets annexes</i>	27
La prospective financière 2023-2029	36
I. <i>Prospective du budget principal et des transports urbains (SPIC)</i>	37
II. <i>Prospective budget annexe de l'eau (SPIC)</i>	43
III. <i>Prospective budget annexe de l'assainissement (SPIC)</i>	46
IV. <i>Prospective budget annexe des déchets ménagers et assimilés</i>	48
V. <i>Prospective budget annexe GEMAPI</i>	50
VI. <i>Les engagements pluriannuels : les autorisations de programme</i>	52
La structure et la gestion de la dette	55
I. <i>La structure de la dette</i>	56
II. <i>Le profil d'extinction de la dette</i>	57
Les informations relatives aux ressources humaines	59
I. <i>La structure des effectifs du dernier exercice</i>	60
II. <i>Les dépenses de personnel du dernier exercice</i>	61
III. <i>La durée effective du travail</i>	61
IV. <i>Les prévisions pour l'exercice budgétaire 2025</i>	62

Éléments de contexte

I. Le contexte économique national

L'analyse des principaux indicateurs économiques montre le recul de l'inflation. Les prévisions de la Banque de France reposent sur une décélération marquée de la hausse des prix dans l'économie française, malgré les risques géopolitiques et leurs effets sur les prix.

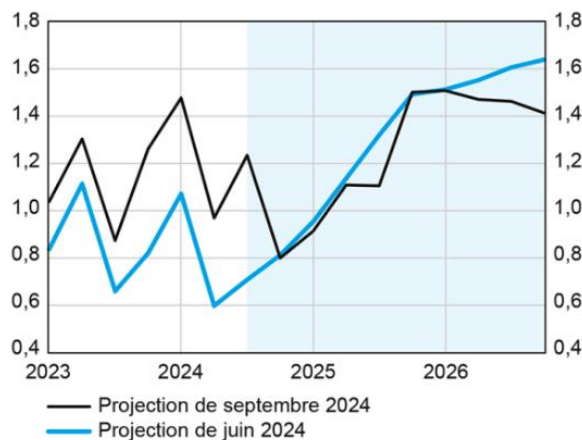
Les aléas restent importants au regard de la situation politique actuelle en France et des anticipations sur le niveau de déficit des finances publiques.

A. Croissance du PIB et taux de chômage

La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait rester faible et atteindre +1,1 % en 2024, surtout en raison de la dynamique du commerce extérieur. En dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux, la consommation des ménages reste atone. Il est à noter que dans la zone euro, après cinq trimestres de stagnation, le PIB a progressé de +0,3% au premier trimestre 2024 et +0,2 % au second. Pour l'année 2025, la tendance anticipée est identique, et une amélioration est uniquement prévue en 2026 avec la détente des taux d'intérêt qui favoriserait la reprise des investissements privés.

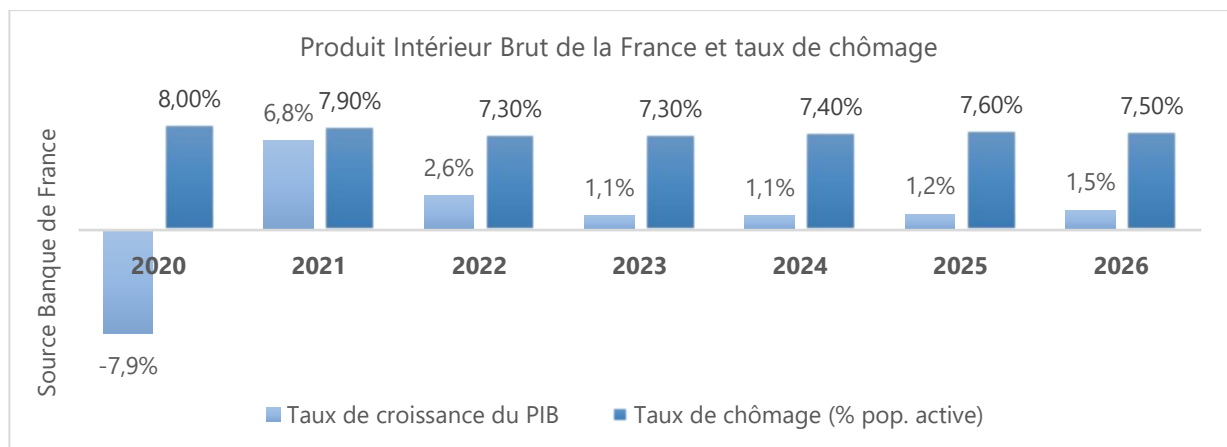
	2022				2023				2024				2022	2023	2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Produit intérieur brut (PIB)	-0,2	0,4	0,5	0,1	0,0	0,7	0,1	0,4	0,3	0,2	0,4	-0,1	2,6	1,1	1,1

■ Préviation.
Lecture : au deuxième trimestre 2024, le PIB a progressé de +0,2 %. Il augmenterait de 0,4 % au troisième trimestre 2024.
Source : Insee.



Pour la croissance du PIB en 2025, la Banque de France table sur une prévision de 1,2 % en moyenne annuelle. Les prévisions du projet de loi de finances ne sont pas encore connues.

Figure 1 Croissance du PIB réel en glissement annuel -
 Source Banque de France



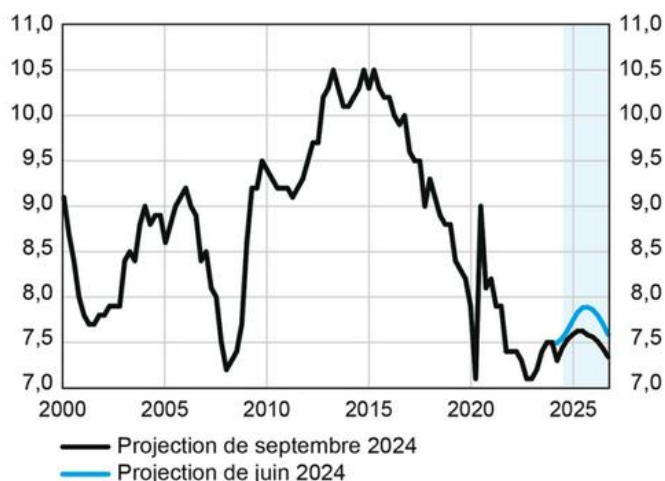


Figure 3 Taux de chômage en % de la population active France entière - Source INSEE Banque de France

L'emploi devrait être plus dynamique avec une faible remontée du taux de chômage depuis ce début d'année qui s'explique par un rattrapage moindre des gains de productivité. Dans le secteur privé, l'emploi a légèrement diminué, notamment dans le secteur de la construction et dans l'intérim. Sous l'effet de la stagnation de l'activité, le taux de chômage est anticipé à hauteur de 7,4% en 2025.

B. L'indice des prix à la

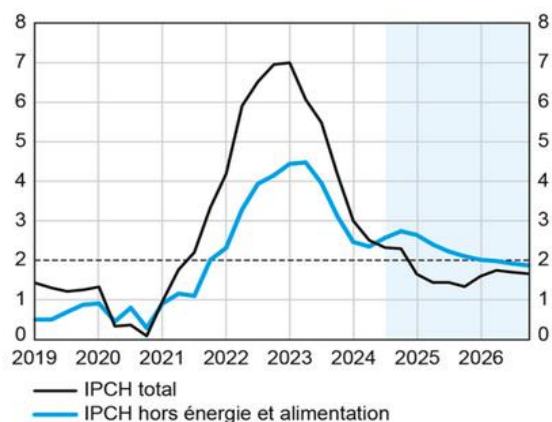


Figure 4 IPCH en glissement annuel de séries trimestrielles en % - Source INSEE - Projections Banque de France

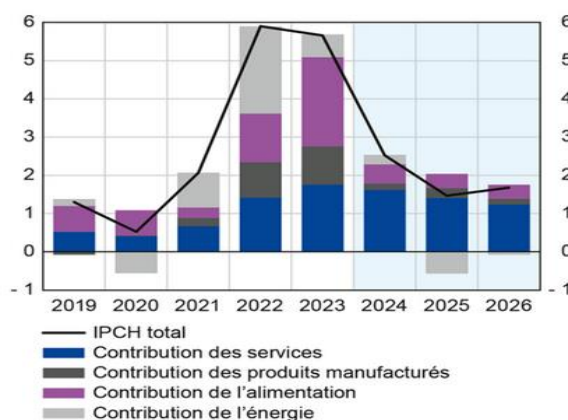
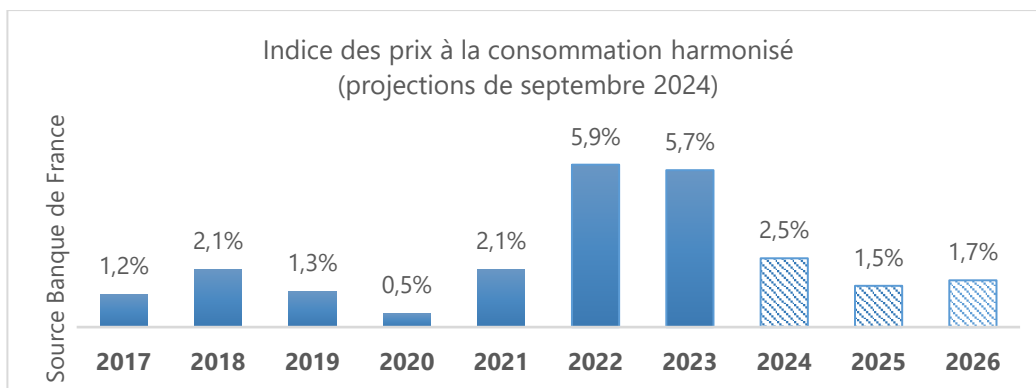


Figure 5 Décomposition de l'IPCH - Source INSEE - Projections Banque de France

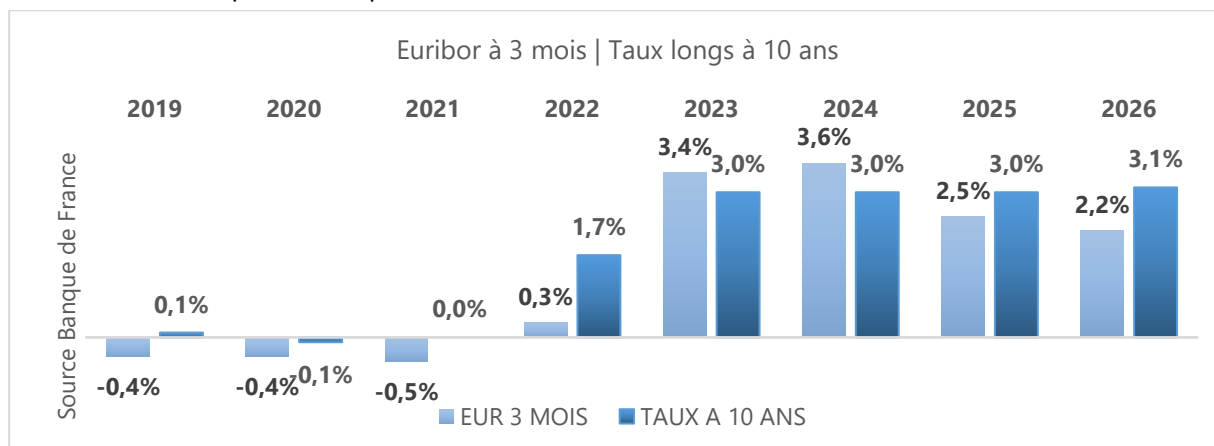
L'inflation poursuit son recul depuis plusieurs mois. Ainsi, l'indice des prix à la consommation harmonisé est passé de +4,2 % au dernier trimestre 2023 à +2,5 % au deuxième trimestre 2024, et à +2,2 % en août 2024.

La projection en 2024 est donc maintenue à +2,5 %, et à l'horizon 2025, la tendance de fond serait un reflux de l'inflation vers 1,5 %, en raison de la diminution annoncée des prix de l'électricité.



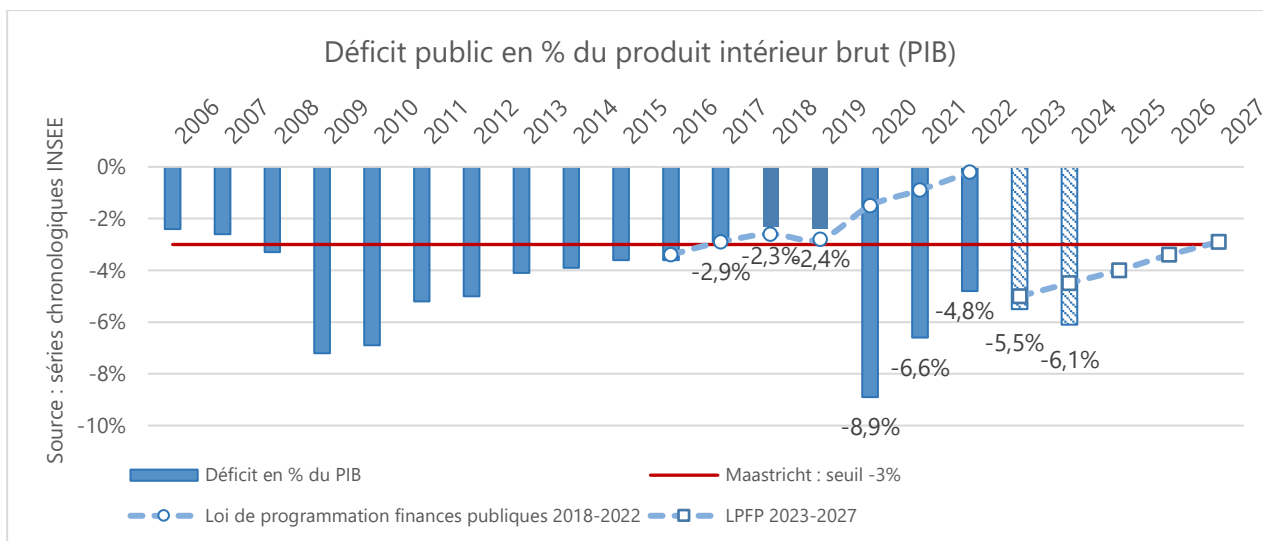
C. Le niveau des taux d'intérêt

Après avoir relevé ses taux directeurs pour freiner les anticipations inflationnistes et revenir à son objectif de 2% d'inflation, la Banque Centrale Européenne a poursuivi la baisse de ses taux d'intérêt directeurs. Le taux principal de refinancement a été abaissé de 4,25 % à 3,65 %, le taux de prêt marginal de 4,50 % à 3,90 %, et le taux de rémunération des dépôts de 3,75 % à 3,50 %. Les nouvelles projections montrent que l'inflation devrait se situer en dessous des 2 % en 2025 et 2026. Dans les circonstances actuelles, les taux pourraient poursuivre leur dégrè.



D. Le déficit public et le ratio de dette

Le projet de loi de finances n'est pas encore paru, mais le déficit public devrait atteindre 6,1 % du PIB en 2024, contre les 4,4 % attendus dans la loi de finances 2024, pour être ramené à 5 % en 2026.



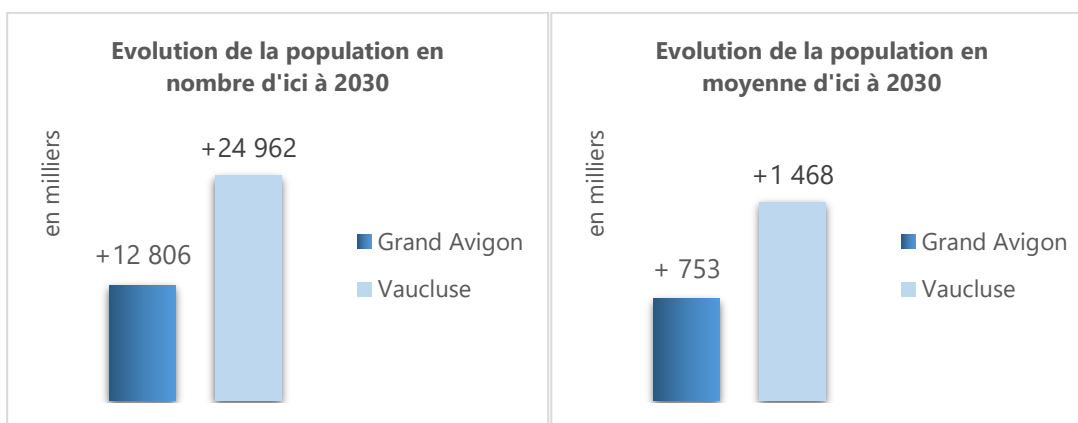
II. Les mesures fiscales du projet de loi de finances 2025

Mesures non publiées au moment de la rédaction du présent rapport.

III. Le contexte local

A. La projection de population par l'INSEE à l'horizon 2030

À l'horizon 2030, les projections INSEE anticipent une croissance de la population au taux moyen annuel de 0,4 %, contre une croissance de +0,3 % pour le département dans un scénario central.



² Cotisation foncière des entreprises

³ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur le foncier bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, contribution forfaitaire des entreprises en partie.

B. La croissance démographique sur le territoire de l'agglomération

En 2023, la population du Grand Avignon s'élève à 197 725 habitants.

Au plan économique, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon est le principal pôle économique de l'aire d'attraction d'Avignon. Ses 16 communes accueillent :

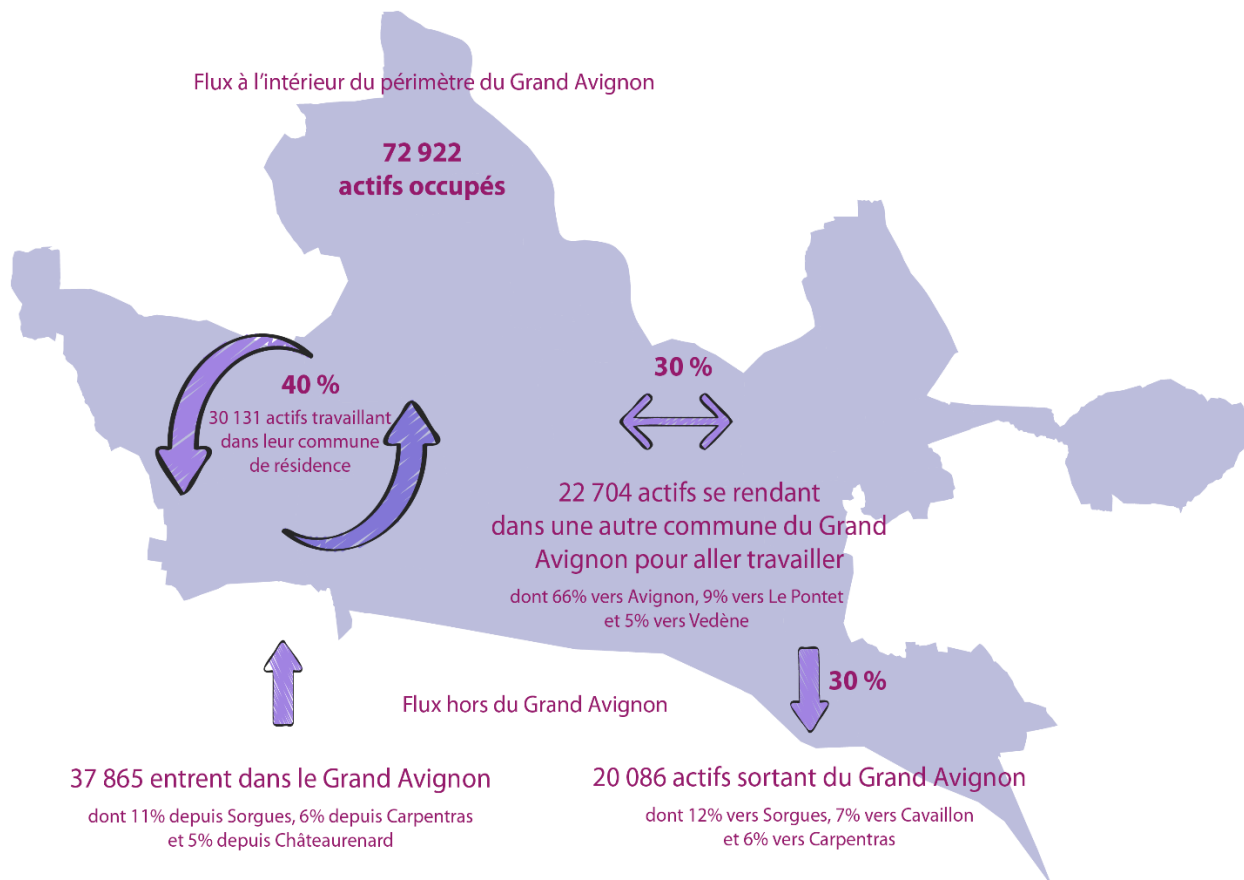
- Plus de 90 764 emplois.
- 21 514 établissements (hors agriculture).

Les données statistiques fournies régulièrement par l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse font apparaître les points saillants suivants :

1) *Un territoire qui rayonne avec 1 actif sur 2 qui provient de communes extérieures au Grand Avignon*

37 865 actifs viennent travailler dans les communes du Grand Avignon, alors qu'ils n'y résident pas, ce qui correspond à un peu plus de la moitié des actifs occupés du Grand Avignon. Ils proviennent en majorité des Agglomérations des Sorgues du Comtat, Ventoux Comtat Venaissin et Terre de Provence

À l'inverse, environ 20 090 actifs sortent du Grand Avignon et se rendent dans les territoires voisins, à savoir, en majorité, la Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat, la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin.



2) Un pôle d'emploi affirmé

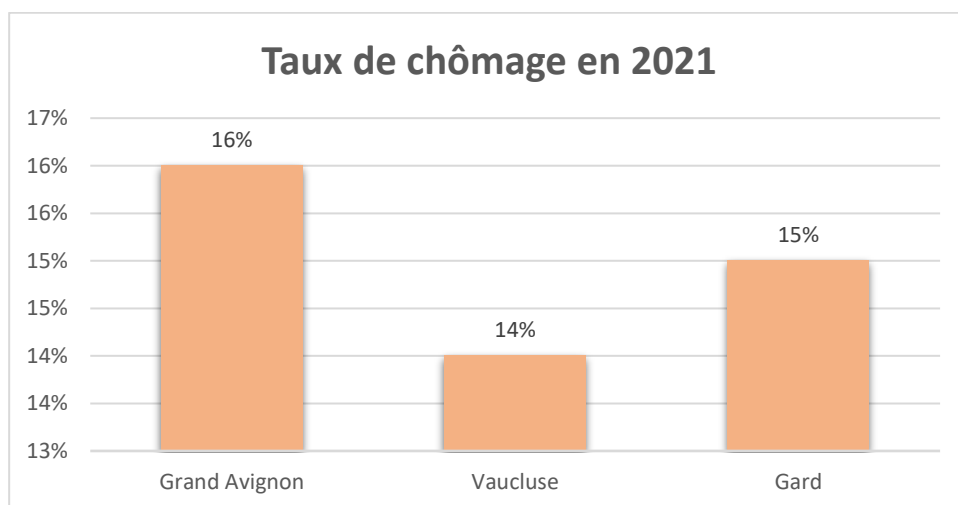
Le Grand Avignon propose plus d'emplois qu'il n'accueille d'actifs. L'indice de concentration de l'emploi du Grand Avignon est de 1.2, ce qui signifie que le territoire propose plus d'un emploi pour un actif occupé.

Ce ratio dépasse les moyennes nationale et régionale avec un indice de 0,9, proche d'un emploi par actif. Ce chiffre souligne ainsi le rôle majeur du Grand Avignon en tant que pôle d'emploi au sein de son aire urbaine.

3) Un taux de chômage en baisse par rapport à 2015

En 2021, le taux de chômage de la zone d'emploi d'Avignon, de 16 %, a diminué de 3 points par rapport à 2015, reflétant une reprise de l'activité économique.

Malgré cette amélioration, le taux de chômage dans la zone d'emploi du Grand Avignon reste supérieur à ceux observés aux niveaux national et régional et dans les départements du Gard et du Vaucluse.



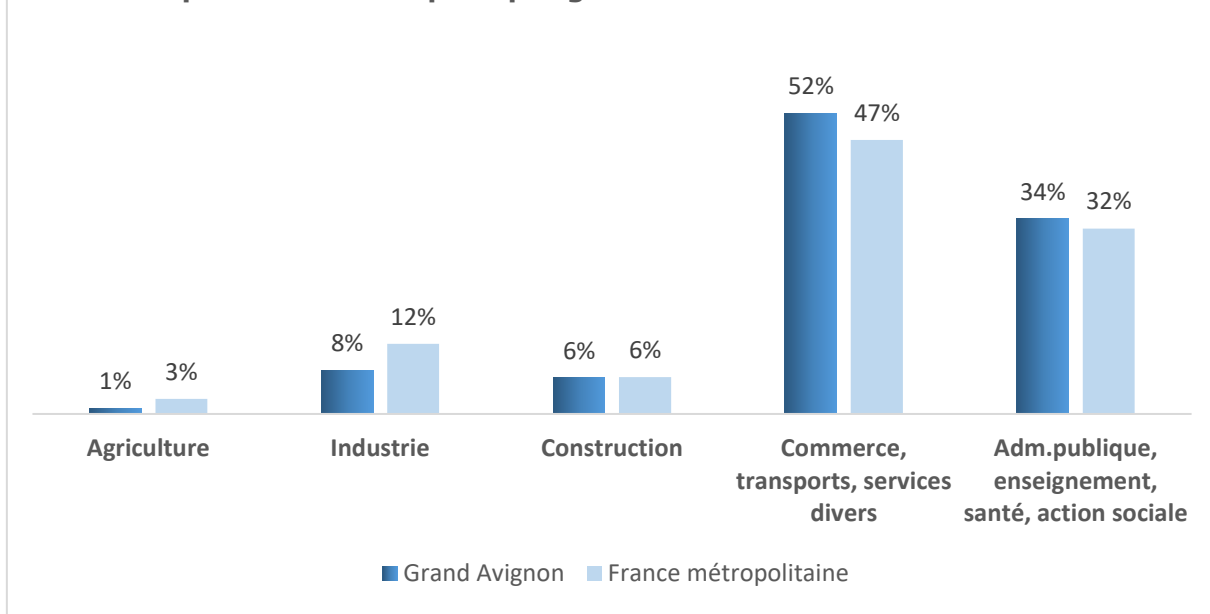
4) Une économie portée par la sphère présentielle

Les emplois présentiels regroupent les activités mises en œuvre localement pour produire des biens et des services répondant aux besoins des personnes présentes dans le territoire, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes. À l'inverse, les activités productives concernent la production de biens consommés en dehors de la zone ainsi que des services principalement tournés vers cette sphère.

Il apparaît ainsi que 71 % des emplois du Grand Avignon sont des emplois présentiels, quand 29 % relèvent de la sphère productive. L'évolution globale de l'emploi montre une progression des emplois présentiels depuis plusieurs décennies, avec une dynamique plus forte que la moyenne nationale au sein du Grand Avignon (+ 70 % d'emplois présentiels entre 1975 et 2020 dans le Grand Avignon contre 65 % en France métropolitaine).

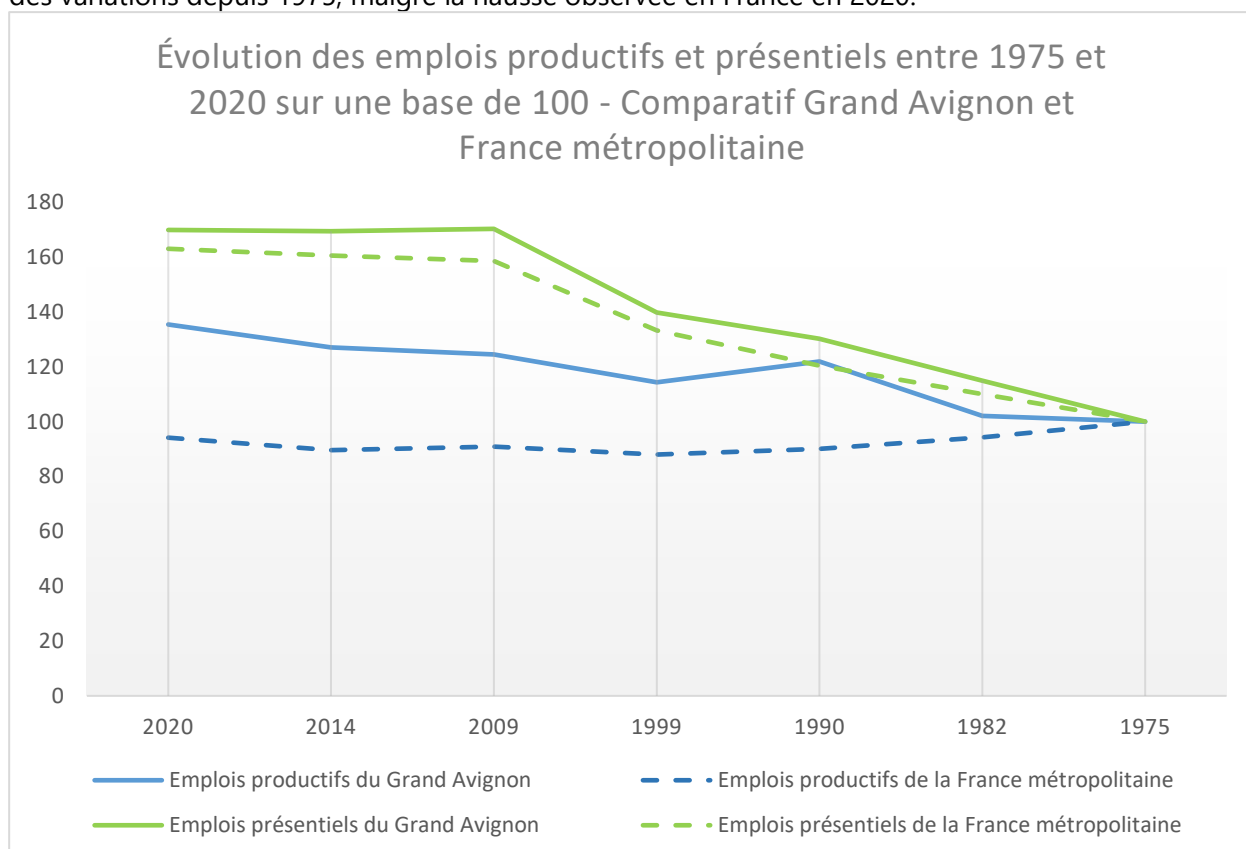
Cette sphère économique est notamment portée par les secteurs du commerce, du transport et des services qui rassemblent plus de la moitié des emplois du Grand Avignon.

Répartition des emplois par grand secteurs d'activités en 2020



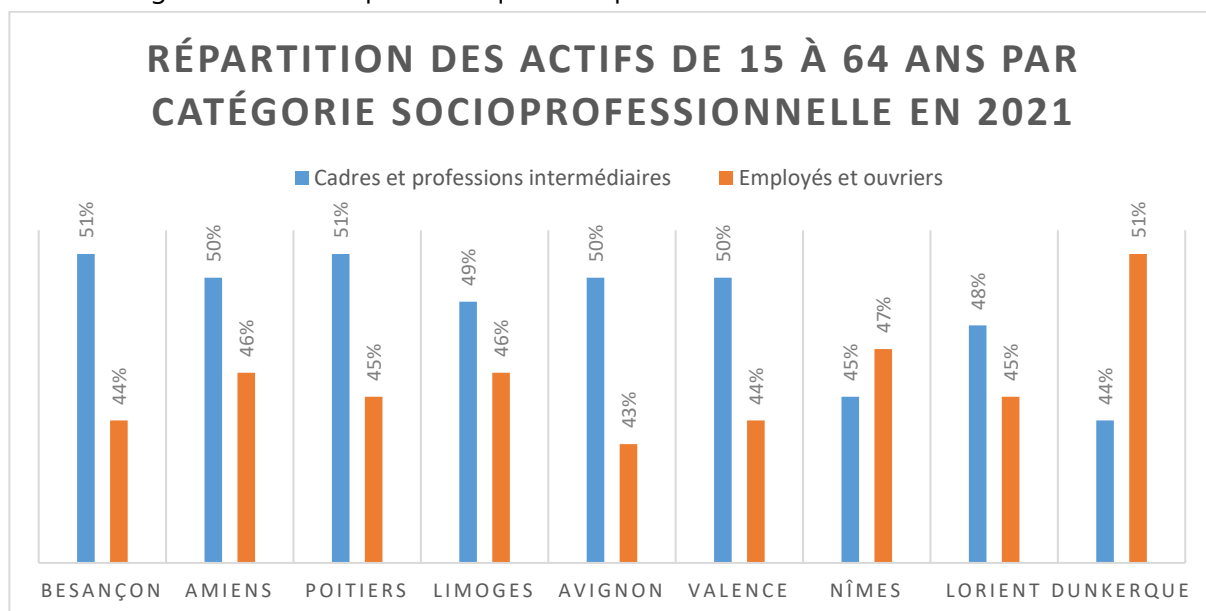
5) Emplois productifs : le Grand Avignon continue sa progression depuis 1975, pendant que la France fait face à des variations

L'emploi productif, s'il représente un peu moins d'un tiers des emplois dans notre agglomération, contribue à la création d'emplois. Cela constitue une spécificité du Grand Avignon, car l'emploi productif y suit une dynamique différente de la tendance nationale, qui est a contrario marquée par des variations depuis 1975, malgré la hausse observée en France en 2020.



6) Les employés et ouvriers plus nombreux que les cadres et professions intermédiaires

Dans le Grand Avignon, la proportion de cadres et de professions intermédiaires dépasse celle des employés et ouvriers. Dans ce domaine, le Grand Avignon dispose apparemment d'une attractivité pour les catégories sociales supérieures quasi comparable à celle de territoires similaires.



C. La stratégie financière du Grand Avignon

Les actions mises en œuvre par notre Agglomération traduisent la volonté de renforcer la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, pour anticiper :

- le financement de ses politiques publiques, en cohérence avec notre projet de territoire,
- la réalisation d'un plan d'investissements toujours aussi volontariste et soutenu, afin de répondre aux multiples enjeux d'aménagement durable,
- la nécessité de maintenir un niveau d'épargne brute en adéquation avec notre capacité d'emprunt.

IV. L'essentiel des axes prioritaires du Grand Avignon en 2025

En 2024, le Grand Avignon a poursuivi ses actions conformément à son Projet de territoire adopté en 2021.

Parmi **les opérations marquantes réalisées en 2024, ou en cours de réalisation**, il est possible de citer, sans exhaustivité :

- -l'adoption de notre Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)
- -l'approbation de notre Schéma directeur de développement des énergies renouvelables ;

- -la poursuite de notre programme de redynamisation des zones d'activités, soutenu par d'importants travaux ;
- -la création d'un fonds de soutien pour les entreprises de l'animation, des jeux vidéo et de la création numérique ;
- -le lancement des travaux de confortement de la digue de protection contre les crues de la Durance ;
- -la livraison du nouveau dispositif de vélos électriques en libre-service Vélopop ;
- -la poursuite du renouvellement très important de la flotte de véhicules du réseau Orizo, avec l'acquisition de nouveaux bus hybrides ;
- -l'installation d'une nouvelle boutique Orizo sur le parvis de la gare centre d'Avignon ;
- -la livraison du nouveau pôle multimodal de la gare centre d'Avignon, financé par notre Agglomération
- -le lancement de la Maison du vélo du Grand Avignon ;
- -le lancement de l'appli de covoiturage Blablacar Daily ;
- -le lancement de l'espace-test agricole du Mas Baudoin ;
- -la signature d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le maintien d'une agriculture forte et durable dans le Grand Avignon...
- -le démarrage des travaux de réhabilitation de la résidence Saint-Chamand dans le cadre du projet NPNRU ;
- -la reprise en direct de la collecte des déchets de la commune de Sauveterre ;
- -l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement pour le Conservatoire
- l'inauguration du bâtiment « Cœur de centre » de l'INRAE...

L'année 2025 constituera un nouvel acte marquant dans la poursuite active et ambitieuse de la mise en œuvre de notre projet de territoire, qui exprime la vision de notre Agglomération pour la prochaine décennie, dans une dynamique d'actions durables et écoresponsables au service de nos 16 communes.

Deux grands thèmes en forment plus que jamais les piliers stratégiques, structurants et complémentaires : la transition écologique et énergétique et le développement économique.

Articulé autour de trois axes majeurs et prioritaires, notre projet de territoire guide notre ambition commune et partagée pour l'avenir, en faveur d'un aménagement du territoire toujours plus durable, responsable, solidaire et harmonieux.

Axe 1 : Réussir la transition du territoire

Le Grand Avignon entend mettre en œuvre chaque année des actions et des moyens importants pour répondre aux défis écologiques, énergétiques et climatiques, et pour préserver nos ressources (zones naturelles, agricoles et humides, ressources en eau et biodiversité).

Le Grand Avignon a fait de la préservation de l'environnement un axe central de l'ensemble de ses politiques publiques. Epaulés par la mission transition écologique, outil opérationnel de coordination de la mise en œuvre de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique dans l'ensemble des compétences de notre Agglomération, l'ensemble des services du Grand Avignon

participent à l'exécution du plan d'actions de notre Plan Climat Air Energie territorial et du schéma directeur de développement des énergies renouvelables.

A ce titre, il est rappelé l'importance du fonds de soutien communautaire à l'investissement des communes en faveur de la transition écologique. Ce fonds doté de 15 millions d'euros sur toute la durée du mandat atteint déjà un niveau de dépenses supérieur à 9 millions d'euros.

En 2025, les actions menées en faveur de la transition écologique et énergétique s'appuieront sur les orientations suivantes :

- l'accompagnement technique des 16 communes du Grand Avignon dans la rénovation et la performance énergétique
- le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) qui encourage la réalisation des travaux de rénovation énergétique des ménages et des petites entreprises tertiaires
- la mise en place et l'animation du comité de suivi du développement des énergies renouvelables, dans le cadre de notre schéma directeur voté en septembre 2024
- la prise en compte de l'aspect environnemental et énergétique dans les projets de renouvellement urbain (démarche « quartiers résilients ») et de logements sociaux...
- l'éducation à l'environnement et au développement durable
- l'animation des services et acteurs du territoire engagés dans la transition écologique, notamment au travers d'opérations événementielles à vocation pédagogique et de sensibilisation
- le recensement et la préservation de la biodiversité
- la sensibilisation aux risques, à travers la réalisation d'une étude de risques et des DICRIM dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde
- l'exemplarité environnementale dans le fonctionnement des services communautaires.

En ce qui concerne **la collecte et le traitement des déchets**, l'année 2025 sera marquée par la poursuite des actions en faveur du tri, à travers :

- la poursuite de l'implantation de colonnes et de conteneurs à déchets, notamment pour le tri et le verre
- la poursuite de la vente de composteurs individuels et de l'implantation de nouvelles aires de compostage collectif dans les communes du Grand Avignon
- la sensibilisation des habitants sur le tri des déchets en dehors du foyer
- le développement de la collecte sélective des cartons dans les copropriétés

En ce qui concerne les transports et les mobilités durables, le Grand Avignon continue de se donner les moyens de garantir de véritables alternatives à l'usage de la voiture individuelle, par un programme d'investissements ambitieux. Outre les grands projets d'infrastructures (Services express régionaux métropolitains – SERM, parkings-relais des Angles, Chron'hop et tramway), le Grand Avignon entend continuer de renforcer le développement de la pratique du vélo, par les actions volontaristes suivantes :

- lancement des premiers travaux du Réseau Express Vélo (REV)
- fonds de soutien aux communes pour financer les aménagements cyclables
- subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique par les particuliers
- développement des consignes à vélo dans les communes
- extension du réseau Vélopop par l'implantation de nouvelles stations...

L'amélioration des déplacements demeure un enjeu constant pour notre Agglomération, afin de faciliter la vie des habitants et leur accès à tout ce qui fait partie de leur vie quotidienne : pôles économiques et commerces, lieux de culture et de loisirs, établissements scolaires... Le Grand Avignon s'appuiera sur les actions et projets suivants :

- achat de nouveaux bus propres
- lancement de la ZFE
- soutien au covoiturage...

Enfin, le Grand Avignon va poursuivre ses investissements en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et de la protection contre les inondations (renouvellement et extension des réseaux d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales, travaux sur les digues...).

Axe 2 : Renforcer les équilibres territoriaux

Assurer un développement harmonieux du territoire fait partie des grands objectifs de l'action du Grand Avignon. Il s'agit de tirer parti des atouts du territoire, notamment sa dimension à taille humaine, en facilitant les déplacements entre communes, en accompagnant davantage les communes, et en luttant contre les inégalités sociales.

Notre objectif est de contribuer à une solidarité active à l'égard de tous les habitants, des usagers des services publics, tout autant qu'à une solidarité consolidée vis-à-vis des communes de notre agglomération.

Pour répondre à tous ces enjeux, l'objectif est de poursuivre l'aménagement de notre territoire dans une approche solidaire et de proximité, au bénéfice de la qualité de vie des habitants. Pour ce faire, **le Grand Avignon s'appuie sur la poursuite active de plusieurs programmes d'actions, parmi lesquels :**

- le projet de renouvellement urbain, qui associe de nombreux partenaires et qui vise, d'un point de vue urbanistique et économique, à une transformation profonde de la qualité de vie des habitants. L'année 2025 sera marquée par l'accélération de la mise en œuvre des projets, notamment dans les secteurs des Olivades, Grands Cyprès Trillade et avenue de la Folie.
- les actions de développement social local déployées par le Contrat de ville. L'année 2025 sera marquée par le lancement du nouveau Contrat de ville, avec deux nouveaux quartiers prioritaires.
- le plan local de santé publique afin de favoriser l'accès aux soins et le droit de tous à la santé dans les quartiers prioritaires ;
- le soutien aux opérateurs d'insertion par l'activité économique afin d'accompagner les publics éloignés de l'emploi, dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle ;

- le Programme local de l'habitat (PLH), pour contribuer à la construction d'une offre de logements accessible à tous et répondant aux besoins concrets de la population. En 2025 aura lieu également le lancement des études pour le PACTE (centres anciens).
- le programme de mise en accessibilité des arrêts de bus et des bâtiments recevant du public faisant partie du patrimoine du Grand Avignon ;
- et la participation citoyenne, grâce au Conseil de développement du Grand Avignon, aux conseils citoyens et aux actions de concertation réalisées dans le cadre du projet NPNRU, pour inciter les habitants à participer au débat public local.

La compétence « gens du voyage » comprend par ailleurs la gestion des aires d'accueil, l'aire de grand passage et la gestion des occupations illicites avec l'accompagnement d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). 2025 sera marquée par la finalisation de l'aire d'accueil de Courtine et son ouverture prévue à l'automne 2025.

La solidarité s'exprime également entre notre Agglomération et ses communes membres. Depuis la création du **fonds de soutien aux investissements des communes en faveur de la transition écologique et énergétique**, plus de 9 millions d'euros ont ainsi permis à financer des projets communaux. La solidarité intercommunale continuera bien entendu à s'exprimer en 2025, pour aider les communes à mettre en œuvre des actions fortes en faveur de l'environnement.

L'accompagnement se traduit enfin par un soutien en termes d'ingénierie, afin d'aider les communes et leurs services dans la mise en œuvre de leurs projets (notamment dans le domaine de la construction durable et des énergies renouvelables).

Axe 3 : Développer l'attractivité du territoire

Les orientations budgétaires s'appuient sur les priorités définies dans notre projet de territoire, notamment en matière d'accueil des entreprises.

La valorisation de nos zones d'activités économiques reste ainsi un enjeu majeur. Il s'agit donc, en 2025, de poursuivre le programme de redynamisation et de requalification de ces espaces, débuté en 2022. Les travaux consistent en la requalification des voiries, la végétalisation, la réalisation d'aménagements cyclables et piétonniers... Leur objectif est double :

- améliorer la qualité du cadre de travail des entreprises déjà installées et de leurs salariés ;
- renforcer l'attractivité de notre territoire, en offrant des sites d'accueil économique bien équipés, esthétiques, et plus responsables sur le plan environnemental.

En 2025, les zones suivantes seront concernées : Avignon Cristole, Courtine, Raphaël Garcin à Villeneuve, Fonvert au Pontet (études).

Deux espaces ont par ailleurs été identifiés comme des espaces économiques stratégiques pour l'Agglomération : Avignon Confluences et Naturaparc à Entraigues. Dans le premier secteur, le Grand Avignon entend favoriser, avec la ville d'Avignon, l'émergence d'un nouveau quartier sur une vaste échelle englobant les secteurs de Courtine et Confluences. L'objectif est d'y développer des

activités innovantes, liées au secteur des industries culturelles et créatives, tout en prenant soin de préserver et de valoriser ce qui fait la richesse de cet espace, à savoir son environnement remarquable.

La stratégie est identique dans le secteur de la zone du Plan à Entraigues. Cette zone, aménagée par GSE dans un objectif d'innovation écologique, sera consacrée aux activités dédiées à la naturalité ou en lien avec l'industrie agroalimentaire, pour en faire, en quelque sorte, le pendant industriel du pôle Agroparc, consacré à l'innovation et à la recherche dans ces deux domaines.

En complément, **le Grand Avignon entend mettre en œuvre, en 2025, avec des actions toujours plus fortes, les orientations définies dans ses stratégies en faveur des filières naturalité et industries adoptées en conseil communautaire en septembre 2023.** L'année 2025 sera ainsi marquée par le soutien au projet de Villa naturalité et l'ouverture, au sein de la Villa créative, bientôt livrée, d'un hôtel d'entreprises destiné à l'hébergement d'entreprises de la filière des industries culturelles et créatives.

La pépinière Créativa, quant à elle, poursuivra son nouveau positionnement en déclinant une offre ciblée et adaptée, autour des 3 programmes Créa'start, Créa'ctif et Créa'boost pour accompagner et héberger de jeunes entreprises pendant leurs premières années d'activité, avec des solutions clé en main.

Le Grand Avignon, animé par la ferme volonté de maintenir une agriculture forte et durable, souhaite aussi contribuer à une meilleure maîtrise du foncier agricole pour préserver la vocation des terres, résorber les friches et encourager l'installation des jeunes agriculteurs.

Le Programme Alimentaire Territorial du Grand Avignon vise ainsi à construire une vision et une stratégie partagées pour l'alimentation sur notre territoire, avec l'ensemble des acteurs de la chaîne, de la production à la consommation, en passant par la gestion des déchets. L'objectif est de maintenir une agriculture forte et durable, et garantir une alimentation saine, équitable et locale à tous les habitants en conciliant une triple dimension économique, environnementale et sociale pour s'engager vers une économie vertueuse de l'alimentation. Le PAT du Grand Avignon s'adresse à l'ensemble de ses habitants (200 000 habitants). Il cible plus particulièrement : les 400 agriculteurs présents sur notre territoire et les porteurs de projet agricoles, les habitants des quartiers politique de la Ville, ainsi que les 12 000 enfants bénéficiant de la restauration scolaire municipale.

Le PAT s'articule autour de 5 axes forts :

- Préserver et valoriser une agriculture locale et diversifiée, et promouvoir des modes de production respectueux de l'environnement ;
- Favoriser une alimentation saine et durable, accessible à tous et toutes ;
- Améliorer les pratiques durables de la restauration collective territoriale
- Réancrer les circuits courts d'approvisionnement en produits alimentaires sur le territoire ;
- Développer l'économie sociale et solidaire grâce aux activités agricoles et alimentaires.

L'espace test agricole permanent du **Mas Baudoin** fait partie des 20 actions listées dans le PAT. Il vise à favoriser l'installation des agriculteurs en devenir en mettant à leur disposition du foncier pour leur permettre de tester leur activité en grandeur réelle, sur une durée limitée, allant jusqu'à 3 ans. Le dispositif prévoit un hébergement juridique, la mise à disposition de matériels, l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs tuteurs, ainsi qu'un accompagnement global et technique du projet. En 2025,

si une agricultrice est déjà en place, le Mas Baudoin accueillera au total 3 agriculteurs. L'année sera aussi marquée par le démarrage des travaux de la phase 2 de ce dispositif.

Pour ce qui concerne **l'attractivité touristique**, le Grand Avignon poursuivra la stratégie mise en œuvre depuis le début du mandat en faveur d'un tourisme durable, basé sur des activités à faible impact environnemental : offres de pleine nature, balades à pied et à vélo, escalade, micro-aventures, découverte des productions locales... En 2025, auront notamment lieu des travaux de jalonnement de sentier pédestre dans le but de mettre en valeur les espaces remarquables du Grand Avignon. Du mobilier et des outils signalétiques et numériques seront également déployés pour faciliter la compréhension de l'offre touristique et de mobilité du Grand Avignon, et inviter à découvrir la destination avec d'autres modes de déplacements que la voiture.

Au plan culturel, **l'Opéra** déroule désormais sa stratégie de conquête d'un nouveau public avec une programmation toujours renouvelée et des choix artistiques audacieux. Les années 2024 et 2025 coïncident avec le bicentenaire de l'Opéra, qui sera commémoré à travers un certain nombre d'actions.

Enfin, les travaux lancés au **Conservatoire** en 2024 se poursuivront en 2025 pour la rénovation complète des installations de climatisation, chauffage et ventilation, et du système de sécurité incendie.

La culture demeure plus que jamais dans le Grand Avignon un outil de cohésion sociale et territoriale, de solidarité et d'attractivité économique.

La situation financière de l'agglomération

Depuis plusieurs années, le Grand Avignon a décidé d'individualiser l'exercice de ses principales compétences en créant les budgets annexes associés (transports urbains, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, eau, assainissement, GEMAPI, Opéra et Autre-Scène, Office intercommunal du tourisme, pépinières d'entreprises, aménagement de ZAC, gestion du parking de la gare TGV, gestion des baux). Actuellement, l'établissement gère 12 budgets. Après le changement de périmètre en 2023 (gestion en régie des pépinières d'entreprises et des aires d'accueil des gens du voyage, intégration de l'école de musique de Rochefort-du-Gard au sein du conservatoire), il n'est pas prévu de nouvelles évolutions au cours de l'année 2024.

Le vote du budget primitif ayant désormais lieu avant le 1^{er} janvier de l'exercice, les résultats de l'exercice comptable en cours d'exécution ne peuvent être intégrés dans l'analyse financière rétrospective.

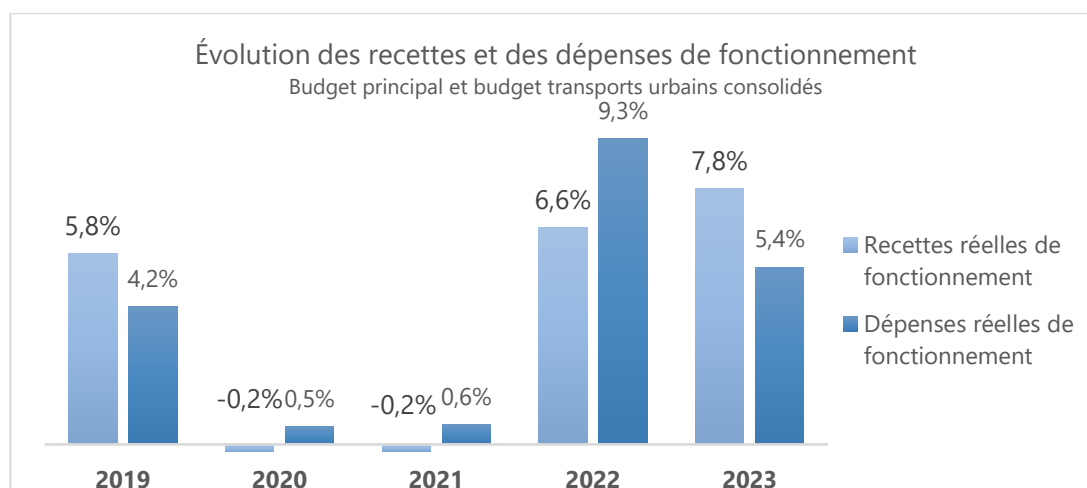
I. L'analyse financière rétrospective sur 2020-2023

Pour pouvoir apprécier l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement sur la période 2020-2023, les résultats du budget principal et du budget transports urbains ont été consolidés, les budgets annexes des SPIC étant équilibrés par leurs propres recettes. Cette consolidation intègre les subventions d'équilibre aux budgets annexes de l'Opéra, de l'office du tourisme, des déchets ménagers et assimilés, de la GEMAPI, des pépinières d'entreprises, et d'aménagement des ZAC.

Sur la période 2020-2023, on observe un phénomène de rattrapage qui s'explique par la sortie de la crise sanitaire et le choc inflationniste. En 2022 et 2023, les recettes réelles de fonctionnements ont augmenté respectivement de 6,6 % et 7,8 %, sous l'impulsion de l'inflation. Les dépenses quant à elles ont progressé de 9,3% et 5,4 %.

Données consolidées en millions d'euros	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	177,9	177,4	189,1	203,8
Dépenses réelles de fonctionnement	150,0	150,8	164,9	173,8
Épargne brute consolidée	27,9	26,6	24,2	30,1

Consolidation du budget principal et du budget transports urbains (résultats de la section de fonctionnement).



A. L'évolution des principaux soldes financiers du budget principal consolidé avec le budget annexe transports urbains

La baisse des recettes et la stagnation des dépenses sur 2020-2021 s'explique par l'impact de la crise sanitaire. À partir de 2022, la dynamique à la hausse est la résultante de la sortie de la période Covid, de la reprise de l'inflation, et des choix sur les politiques publiques de l'agglomération.

Les soldes d'épargne sont en redressement sur 2023, ce qui traduit une croissance des recettes supérieure à celle des dépenses. Le niveau de la dette poursuit sa décruce depuis 2022, en lien avec la politique de désendettement de l'établissement après les montants importants empruntés en 2019 et 2020 pour la phase 1 du tramway. Le transfert de l'encours de dette du budget principal vers le budget annexe des transports urbains s'est poursuivi en 2023.

En millions d'euros

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
1 Impôts et taxes	132,5	133,5	138,8	147,5
2 Dotations et participations	39,0	38,0	43,7	44,5
3 Autres produits	6,4	5,9	6,7	11,8
4 Recettes réelles de fonctionnement	177,9	177,4	189,1	203,8
5 Charges à caractère général	41,2	43,2	49,2	54,9
6 Dépenses de personnel	15,9	16,8	17,6	18,9
7 Atténuations de produits et autres charges	89,6	87,8	95,2	95,8
8 Dépenses réelles de gestion	146,8	147,9	162,1	169,6
9 Épargne de gestion	31,1	29,5	27,0	34,3
10 Frais financiers	3,2	2,9	2,8	4,2
11 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	27,9	26,6	24,2	30,1
12 Remboursement de la dette hors refinancement	15,7	15,7	15,2	13,8
13 Épargne nette	12,2	10,9	9,0	16,3
14 Recettes d'investissement (hors emprunt)	18,0	10,2	16,9	18,8
15 Ressources propres disponibles	30,1	21,1	25,9	35,1
16 Dépenses d'équipement et autres	41,9	24,9	46,0	43,4
17 Besoin de financement	11,8	3,8	20,1	8,3
18 Emprunts souscrits hors refinancement	30,0	15,0	0,0	5,0
19 Résultat de l'exercice	18,2	11,2	-20,1	-3,3
20 Fonds de roulement en début d'exercice	8,0	26,2	37,5	17,4
21 Fonds de roulement en fin d'exercice	26,2	37,5	17,4	14,6
22 En-cours de dette brute au 1 ^{er} janvier	176,3	190,6	190,1	175,6
23 En-cours de dette brute au 31 décembre	190,6	190,1	175,6	166,9
24 Taux d'autofinancement	15,7%	15,0%	12,8%	14,8%
25 Capacité de désendettement	6,8 ans	7,2 ans	7,3 ans	5,5 ans

Les opérations comptables d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, qui ne génèrent pas de mouvements réels d'encaissement ou de décaissement ne sont pas traitées ici

Entre 2020 et 2023, les produits ont progressé en moyenne de 4,6 % chaque année, avec un recul de 0,2 % en 2021, sous l'effet de la baisse de 15,7% de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 2,5 M. À partir de 2022, les recettes progressent de plus de 6 % sous l'impulsion d'une forte inflation.

Les dépenses réelles de gestion progressent de 4,9 % sur la période. Les principaux facteurs explicatifs sont identiques à ceux de 2022 :

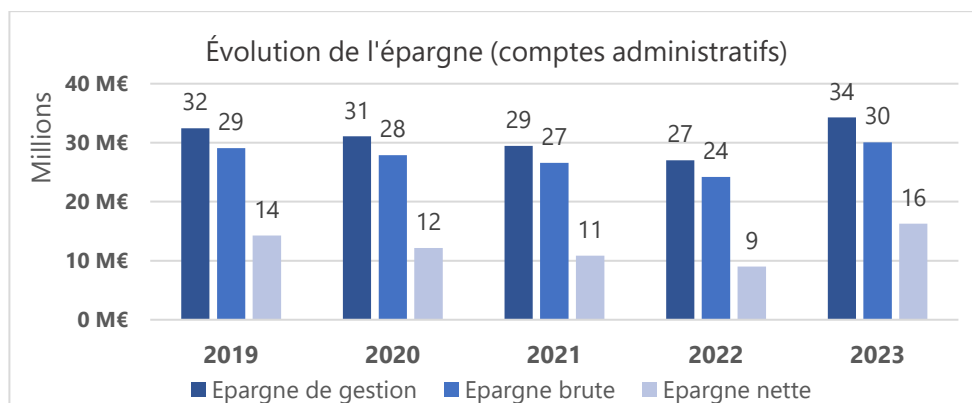
- des charges à caractère à général, dont l'évolution annuelle est de 11,6% avec :
 - une accélération des prix de l'énergie et des services (inflation annuelle de +5,2 % en 2022 et +4,9 % en 2023) ;
 - une augmentation du coût d'exploitation des transports urbains (+4,4 M€) ;
 - la montée en charge des actions opérationnelles des services ;
 - la reprise en gestion directe des aires d'accueil des gens du voyage (+663 k€) ;
- des charges de personnel représentent 11,4% des dépenses réelles de fonctionnement, avec une variation de +5,8%, en moyenne annuelle ;
- le maintien des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes (21 M€).

En ce qui concerne l'évolution des produits sur la période, on notera :

- des produits issus de la fiscalité en progression de 6,3 % ;
- une bonne dynamique de la croissance du versement mobilité portée par la reprise de l'activité et la revalorisation des salaires sous l'effet de la hausse des prix ;
- une croissance des impôts directs locaux de +8,4 %, avec un coefficient d'actualisation des valeurs locatives de +7,3 % en 2022 et +3,9 % en 2023 en raison de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

B. L'évolution de l'épargne

Les niveaux d'épargnes retrouvent leur niveau de 2019 après le repli sur la période 2019-2022, ce qui permet au Grand Avignon de rassurer ses partenaires bancaires pour le financement de ces opérations d'investissement.



Le fil conducteur de l'agglomération sur le plan financier est de maintenir sa marge d'autofinancement, dans l'optique du recours à l'emprunt pour le financement de son programme d'équipements.

Pour mémoire, l'épargne de gestion reflète les mouvements constatés en recettes et en dépenses sur la gestion des services, après le remboursement des frais financiers, l'épargne brute est affectée à la couverture du remboursement de la dette (13,8 M€ en 2023), et enfin l'épargne nette est l'autofinancement disponible pour investir, le remboursement du capital de la dette étant assuré.

Les orientations budgétaires 2025

I. Les orientations du budget principal

Les hypothèses budgétaires pour l'élaboration du budget primitif 2025 se font dans un contexte international toujours incertain. Sur le plan des dépenses, l'objectif est de s'inscrire dans la poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires à l'exécution du programme d'investissement.

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles 2025 devraient progresser de 3,7 % par rapport au budget précédent.

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Recettes réelles	153,6	+5,4
Opérations d'ordre	0,03	+0,0

1) Les recettes fiscales

Sur 2025, l'enveloppe impôts et taxes devrait atteindre 114,4 M€, soit une progression de 4,9%, sous l'impulsion de la fraction de TVA et de la cotisation foncières des entreprises (CFE).

a) L'évolution des taux et des bases fiscales

Les propositions fiscales ont été établies à partir des éléments suivants :

- Les taux de fiscalité resteront inchangés, la progression des produits fiscaux dépendra donc uniquement de l'évolution des bases d'imposition.
- L'évolution des impôts directs locaux est anticipée à +2,8 %
- Pour la fraction de TVA transférée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, la hausse nominale est estimée à +3,4 %.

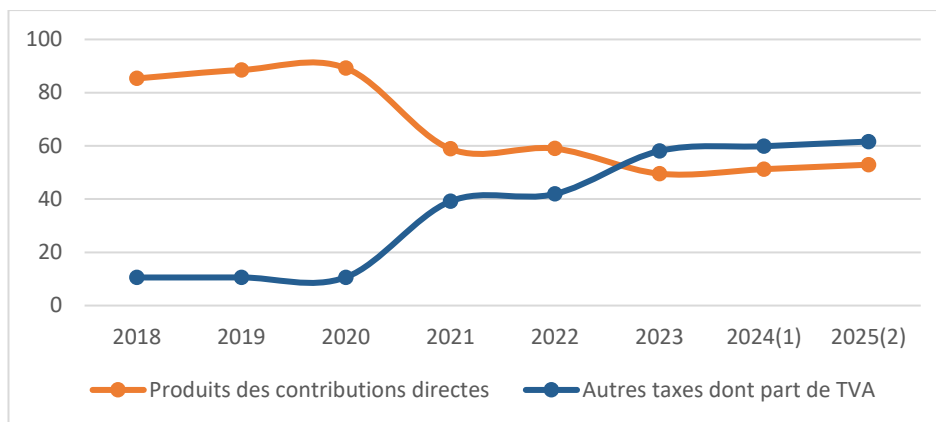
b) La fiscalité locale

En millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ⁽¹⁾	2025 ⁽²⁾
Produits des contributions directes	85,34	88,51	89,21	58,88	58,99	49,56	51,25	52,93
<i>dont Impôts économiques (CFE, CVAE, ASCOM, IFER)</i>	<i>53,68</i>	<i>54,82</i>	<i>56,67</i>	<i>50,79</i>	<i>51,60</i>	<i>41,20</i>	<i>42,93</i>	<i>44,51</i>
Autres taxes dont part de TVA, FNGIR et FPIC	10,55	10,57	10,64	39,15	41,93	58,10	59,87	61,63
Total	95,89	99,09	99,85	98,03	100,92	107,66	111,12	114,56

(1) Compte financier unique prévisionnel 2024. Les données du présent tableau correspondent au réalisé des CFU.

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales et les allocations compensatrices TH sont remplacées par une fraction de TVA. La TH sur les résidences secondaires est maintenue. À compter de 2023, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est compensée par une fraction de TVA.

(2) Prévisions.



2) Les dotations de l'État et les participations de nos partenaires

Les dotations et participations devraient se maintenir, voire être en léger repli par rapport à l'année précédente.

La part DGF devrait reculer de 400 k€ pour s'établir à 23 M€. Si la dotation d'intercommunalité continue de progresser après écrêtement (+20 %), la dotation de compensation poursuivra sa diminution (-38 %).

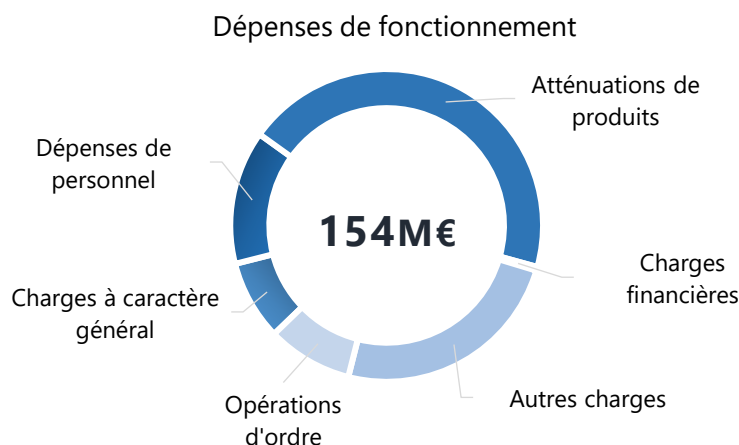
3) Les autres produits de gestion

Les produits des services sont prévus à 2,6 M€ dont 1,8 M€ qui concernent les frais de mise à disposition du personnel aux budgets annexes.

B. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

L'enveloppe 2025 est estimée à 140 M€ pour les dépenses réelles de fonctionnement, ce qui représente une évolution de +5,5 % par rapport au budget précédent.

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Dépenses réelles	140,0	+7,2
Virement à la section d'investissement	7,8	-1,8
Opérations d'ordre	5,8	+0,03



1) Le prévisionnel des charges à caractère général (chapitre 011)

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle des charges à caractère général (011) est de l'ordre de 12,7 M€, avec une hausse de +4,7 % par rapport au budget primitif précédent.

L'augmentation des dépenses prévisionnelles est due à 3 types de facteurs :

- Les augmentations pour certains services prioritaires (développement économique, transition écologique, mobilité).
- L'augmentation des postes fluides et énergie (nouveaux contrats).
- La révision des prix de marchés de prestations et de maintenance.

2) Les dépenses de personnel

Elles devraient atteindre 21 M€.

Les raisons de la progression de la masse salariale sont précisées au paragraphe « Les informations relatives aux ressources humaines ».

3) Les atténuations de produits

Ce poste de dépenses qui représente plus de 68 M€ reste stable, il est constitué par :

- Les reversements de fiscalités et les dotations de solidarités versées aux communes ;
- La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- Le prélèvement pour le redressement des comptes des finances publiques ;
- Les restitutions au titre des dégrèvements de contributions directes.

4) Les autres charges

Fortement impactées par l'évolution des subventions d'équilibre aux budgets annexes elles représentent 37 M€, soit une progression de 5,9 M€ (+19 %). Elles regroupent les autres charges de gestion courante, ainsi que les charges exceptionnelles.

Au sein du chapitre autres charges de gestion courante, les principaux postes de dépenses sont :

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes qui passent de 25,4 M€ à 30,9 M€.

- Les indemnités et les cotisations des élus pour 900 k€ (+16 k€) ;
- Les participations aux syndicats mixtes à hauteur de 400 k€.
- Les subventions accordées aux associations, ménages et autres personnes de droit privé pour 4,1 M€ (+800 k€).

5) Les frais financiers liés à la dette

Le montant des frais financiers s'élève à 600 k€ en baisse de 40 %. Cette diminution est liée à la réduction de l'encours de dette du budget principal.

Le détail sur l'évolution et la structure de la dette est présenté en fin de rapport.

C. Les orientations en matière d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2025 estimées à 50,8 M€ regroupent les dépenses d'équipement et les dépenses financières.

a) Les dépenses d'équipement : les principales opérations

Elles sont prévues à hauteur de 43,5 M€. Les équipements réalisés en propres (chapitres 20, 21 et 23) représentent 21,2 M€ et les subventions 22,3 M€.

Les principales opérations que l'on peut citer sont :

- Les travaux de voirie et de réseaux des zones d'activités avec une enveloppe de 5,8 M€.
- Une participation de 5 M€ au budget annexe Pépinière d'entreprises pour le rachat du bâtiment CREATIVA et les travaux programmés sur l'espace test agricole du Mas Baudoin.
- Le réseau express vélos pour 3 M€.
- La rénovation énergétique des bâtiments du conservatoire pour près de 1,3 M€.
- La cohésion territoriale (renouvellement urbain, aires d'accueil des gens du voyage, PLH avec l'étude relative à la rénovation des centres anciens) pour 850 k€.
- Acquisitions foncières pour 1 M€.
- Le renouvellement urbain pour 4,3 M€ (+2,3 M€ dont 1,6 M€ par année pour la ville centre).
- Le PLH pour 2,1 M€.
- Le développement économique pour 1,2 M€, et 1,5 M€ pour l'aide à l'immobilier d'entreprises.
- Le fonds de soutien à l'investissement des communes pour 4,2 M€.

b) Les dépenses financières

Elles s'établissent à 3 M€ et concernent les avances de trésorerie à la SEAEM CITADIS (2 M€) et à la SPL GAA (500 k€), ainsi que les consignations pour les expropriations sur le secteur d'Entraigues (500 k€ en dépenses et en recettes).

Par ailleurs le remboursement du capital de la dette s'établit à 4 M€ en baisse de 40 % du fait de la diminution de l'encours.

2) Le financement de l'investissement

Le montant total des recettes réelles d'investissement devrait s'établir à 35,8 M€, avec :

- Les ressources propres d'investissement composées du fonds de compensation de la TVA, des subventions d'investissement à recevoir de l'État de la Région et du Département, et la récupération des participations liées au rachat du bâtiment CREATIVA ;
- L'emprunt d'équilibre prévisionnel du budget primitif pour 25,5 M€. Néanmoins, il ne sera pas nécessaire de le mobiliser en totalité en fonction de la reprise du résultat 2024. Les recettes liées aux expropriations sur le secteur d'Entraigues (en dépenses et en recettes).

II. Les orientations des budgets annexes

A. Le budget annexe des transports urbains

1) Le prévisionnel de la section d'exploitation du service

a) Les recettes d'exploitation

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Recettes de fonctionnement hors subv.	50,5	+1,1
Versement mobilité	42,7	+1,1
Dotations et participations	2,0	+0,0
Recettes commerciales et autres produits	5,8	+0,0
Subvention d'équilibre budget principal	15,2	+4,3

D'un montant prévisionnel de 65,7 M€, elles sont composées :

- Du produit du versement mobilité pour 42,7 M€ (+2,5%), contre 41,6 M€ prévu au BP 2024 ;
- Des recettes commerciales pour 5,5 M€ dont 5,5 M€ pour TECELYS ORIZO ;
- D'autres produits dont les participations des Régions Sud et Occitanie ;
- De la subvention d'équilibre du budget principal pour 15,2 M€.



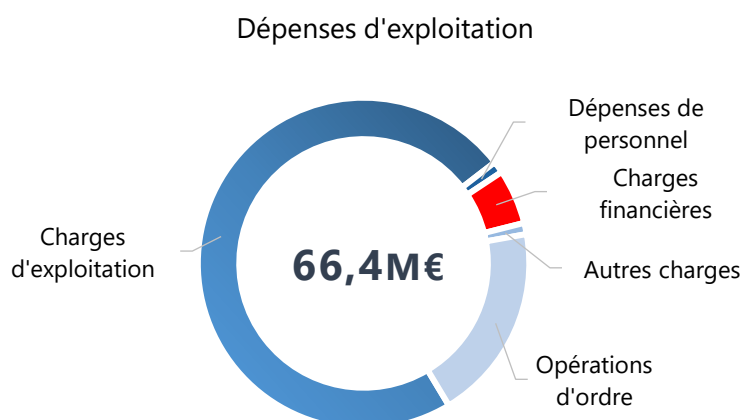
b) Les dépenses d'exploitation

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Dépenses d'exploitation	53,7	+3,6
Charges d'exploitation	48,6	+3,2
Dépenses de personnel	0,8	+0,2
Charges financières	3,6	-0,2
Autres charges	0,7	+0,4
Opérations d'ordre ⁽¹⁾	12,8	+2,7

(1) dont 10 M€ de dotations aux amortissements (+6,7 M€ relatifs à la prise en compte des amortissements de la phase 1 du tramway à compter du 1^{er} janvier 2024).

Le forfait de charges versé à la SPL TECELYS pour l'exploitation du réseau ORIZO, qui représente la majeure partie des charges d'exploitation, s'élève à 45,0 M€ (+2,7 M€).

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 12,8 M€, en progression de 2,7 M€ du fait de régularisation dans la comptabilisation des amortissements.



2) La section d'investissement

Pour les dépenses financières, le remboursement de la dette représente 7,7 M€.

Les dépenses d'équipement évaluées à 32,4 M€ concernent notamment les opérations d'investissements suivantes :

- Mandat Chron'Hop 2 (10,1 M€) ;
- Mandat adaptation (1,1 M€) ;
- Mandat parking relais des Angles avec sa voie de desserte (0,2 M€) ;
- Achat bus (7 M€) ;
- Aménagements bureaux Courtine et bâtiments (5 M€) ;
- Système billettique et information voyageurs (1,1 M€) ;
- Travaux VRD sur le réseau (0,9 M€) ;
- Accessibilité arrêts bus (0,4 M€).

Le financement du programme d'investissement au stade du budget primitif est assuré par :

- L'autofinancement pour 12,8 M€ correspondant aux dotations aux amortissements (sans la subvention d'équilibre le budget annexe ne dégage pas d'autofinancement) ;
- Des subventions d'investissement à recevoir pour 0,2 M€ ;
- Un emprunt d'équilibre de 26 M€.

B. Le budget annexe des déchets ménagers et assimilés

1) Les recettes d'exploitation

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Recettes de fonctionnement	39,1	+1,0
TEOM	36,1	+1,5
Redevance spéciale et autres facturations	1,8	-0,7
Participations, autres produits	1,0	+0,2
Subvention du budget principal	0,7	+0,0

Le produit prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui constitue l'essentiel des recettes de fonctionnement de ce budget est estimé à 36,1 M€ (+1,5 M€), sur la base de taux de TEOM inchangés.

2) Les dépenses d'exploitation

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Dépenses de fonctionnement	36,9	+0,7
Charges d'exploitation	10,1	+0,5
Dépenses de personnel	9,2	+0,3
Charges financières	0,01	0,0
Autres charges	8,7	-1,1
Reversement de produits au SMICTOM	9,0	+1,0
Opérations d'ordre	2,1	+0,3

Globalement les dépenses réelles de fonctionnement progressent de moins de 2 % par rapport aux inscriptions du budget précédent. Le nouveau marché de collecte des déchets ménagers est en hausse de 460 k€.

Le reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au SMICTOM s'élève à 8,2 M€ auxquels s'ajouteront les 750 k€ de participation au titre d'une quote-part du foncier bâti des communes du Gard.

Le montant des participations versées au SIDOMRA est en recul par rapport au budget précédent pour s'établir à 8,2 M€ (7,7 M€ pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles, et 520 k€ pour la déchetterie de Vedène).

3) La section d'investissement

Les dépenses financières restent marginales avec un montant de 140 k€ correspondant au remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement sont évaluées à 7 M€ dont 4,1 M€ pour la construction de la déchetterie ressourcerie.

Les autres dépenses d'équipement concernent les équipements liés à la collecte (colonnes, bacs) et l'acquisition de véhicules utilitaires.

Le financement du programme d'investissement au stade du budget primitif est assuré par :

- L'autofinancement pour 2,3 M€ (dotations aux amortissements) ;
- Les ressources propres d'investissement pour 500 k€ ;
- Un emprunt d'équilibre de 4,5 M€.

C. Le budget annexe de l'Opéra et de l'Autre Scène

1) Les recettes d'exploitation

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Recettes de fonctionnement	11,6	+0,2
Produits des ventes	1,1	-0,2
Participations et subvention d'équilibre	11,5	+0,4
Autres produits	0,09	+0,0
Opérations d'ordre	0,0	-0,1

2) Les dépenses d'exploitation

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Dépenses de fonctionnement	11,8	+0,3
Charges générales	3,6	+0,1
Dépenses de personnel	7,6	+0,2
Charges financières	0,3	+0,0
Autres charges	0,3	+0,1
Opérations d'ordre	0,9	-0,2

Les dépenses d'exploitation seront en hausse de +0,8 % par rapport au budget précédent pour s'établir à 12,7 M€. Il est à noter que les crédits inscrits au budget pour la programmation 2025 restent stables par rapport à l'année précédente mais vont s'accompagner par une baisse des recettes de billetterie.

La subvention d'équilibre du budget principal s'établit à 11 M€.

Les charges financières sont en légère baisse par rapport à l'année précédente du fait de l'absence d'emprunt nouveau.

3) La section d'investissement

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 895 k€.

Les dépenses d'équipement d'un montant de 450 k€ concernent principalement les décors et les activités scéniques

D. Le budget annexe de l'office du tourisme

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 1 M€ en hausse de 4% par rapport au budget primitif précédent.

Pour la partie investissement, 1 M€ sont prévus. Parmi les principales dépenses d'équipement, on trouvera le jalonnement de sentiers et la possible acquisition des locaux de Villeneuve-lès-Avignon.

Ce budget ne disposant pas de ressources propres, c'est le budget principal qui assure l'équilibre avec une subvention de 1,1 M€.

E. Le budget annexe de l'eau potable

1) La section d'exploitation

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Recettes d'exploitation	3,90	-0,65
Autres taxes et redevances	0,00	+0,00
Dotations et participations	0,00	+0,00
Redevance et autres produits	3,90	-0,65
Opérations d'ordre	0,04	+0,03

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Dépenses d'exploitation	1,09	-0,02
Charges d'exploitation	0,22	-0,02
Dépenses de personnel	0,28	+0,01
Charges financières	0,58	-0,01
Autres charges	0,01	+0,00
Virement à la section d'investissement	0,36	-1,13
Opérations d'ordre	2,47	+0,52

Les orientations pour 2025 prévoient un budget d'exploitation en baisse par rapport au budget précédent avec une enveloppe de recettes de 3,9 M€ (-620 k€). L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation est par conséquent en recul de 620 k€, en raison de la perte de recettes pour la surtaxe liée à la tendance baissière de la consommation d'eau potable.

Le tarif de la redevance eau potable n'a jamais été actualisé, malgré le dispositif prévu par la délibération de 2018, l'autofinancement dégagé pour le financement de l'entretien courant des équipements, et du programme d'investissement sur les réseaux d'adduction d'eau potable est directement impacté. **Pour maintenir les équilibres financiers le montant des investissements doit être désormais être réduit a minima de 500 k€ dès 2025.**

2) La section d'investissement

La section d'investissement se décompose comme suit sur l'exercice :

- Dépenses :
 - Programme relatif aux dépenses d'équipement : 4,4 M€.
 - Remboursement du capital de la dette : 1,8 M€ (+0,2 M€).
 - Opérations d'ordre internes à la section : 1 M€.
- Recettes :
 - Subventions d'équipement reçues : 60 k€⁴.
 - Autofinancement (virement et amortissements) : 2,8 M€ (-0,6 M€).
 - Emprunt d'équilibre : 4 M€.
 - Opérations d'ordre internes à la section : 1 M€.

F. Le budget annexe de l'assainissement

1) La section d'exploitation

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Recettes d'exploitation	7,80	-0,63
Impôts et taxes	0,00	+0,00
Dotations et participations	0,55	-0,08
Redevance, Surtaxe et autres produits	7,35	-0,53
Opérations d'ordre	0,34	-0,00

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Dépenses d'exploitation	2,97	+0,13
Charges générales	0,89	+0,11
Dépenses de personnel	0,65	+0,03
Charges financières	1,34	-0,01
Autres charges	0,09	+0,00
Virement à la section d'investissement	1,50	-2,08
Opérations d'ordre	3,67	+1,32

Les orientations pour 2025 prévoient un budget d'exploitation en diminution par rapport au budget précédent avec une enveloppe de 8,1 M€ (-630 k€).

Là aussi, le tarif de la redevance assainissement n'a pas été actualisé depuis plusieurs années, malgré le dispositif prévu par la délibération de 2018, et il faut également faire face à une diminution de la surtaxe perçue sur les consommations. Les conséquences sont donc identiques, avec une forte érosion de l'autofinancement dégagé pour le financement de l'entretien courant des équipements, et du programme d'investissement sur les réseaux d'eaux usées et les stations d'épuration. **Là aussi, pour maintenir les équilibres financiers, le montant des investissements doit être désormais être réduit à minima de 500 k€ dès 2025.**

⁴ La part fixe du prix de l'eau étant trop basse, le Grand Avignon est de ce fait non éligible aux subventions de l'Agence de l'eau.

2) La section d'investissement

La section d'investissement se décompose comme suit sur l'exercice :

- Dépenses :
 - Programme relatif aux dépenses d'équipement : 6,9 M€.
 - Remboursement du capital de la dette : 5,5 M€ (+0,5 M€).
 - Opérations d'ordre internes à la section : 1,84 M€.
- Recettes :
 - Subventions d'équipement reçues : 420 k€
 - Autofinancement (virement et amortissements) : 5,17 M€ (-0,75 M€).
 - Emprunt d'équilibre : 7,4 M€.
 - Opérations d'ordre internes à la section : 1,84 M€

G. Le budget annexe GEMAPI

1) La section de fonctionnement

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Recettes de fonctionnement	2,35	+0,03
Taxe GEMAPI	1,20	0,00
Dotations et participations	0,10	+0,03
Autres produits	1,05	0,00

En millions d'euros	Prévisions BP 2025	Évolution en M€
Dépenses de fonctionnement	1,76	-0,02
Charges générales	0,77	-0,07
Dépenses de personnel	0,30	+0,00
Charges financières	0,00	0,00
Autres charges	0,69	+0,05
Virement à la section d'investissement	0,56	+0,05
Opérations d'ordre	0,04	+0,00

Les orientations pour 2025 prévoient un budget stable par rapport à 2024.

Le produit de la taxe GEMAPI est maintenu à 1,2 M€.

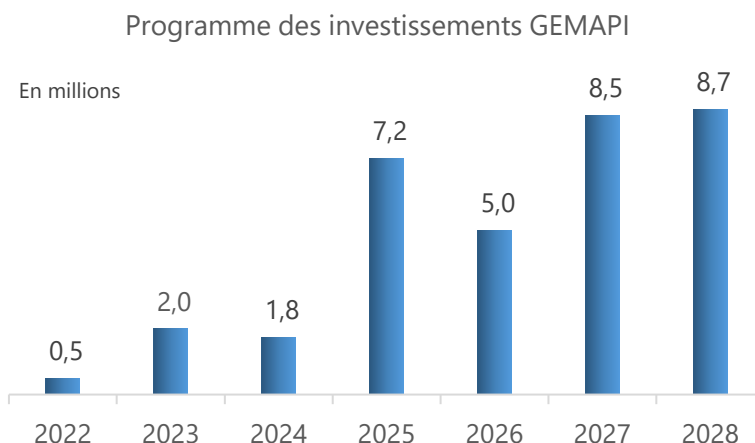
2) La section d'investissement

La section d'investissement de 7,3 M€ est en augmentation par rapport à l'année précédente avec la mise en œuvre du programme d'investissement.

L'équilibre de section d'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre de 4,9 M€.

■ Le programme des investissements sur 2023-2026

Le produit de la taxe GEMAPI actuelle de 1,2 M€ devra être ajusté⁵ pour assurer le financement du programme des investissements à financer d'ici 2028. Lorsque les ouvrages seront achevés, le budget devra prendre en charge les coûts de fonctionnement liés à leur entretien et leur surveillance.



H. Les budgets pépinière d'entreprises

Le budget annexe pépinières d'entreprises retrace les activités économiques de la pépinière CREATIVA, de l'espace test agricole MAS BAUDOIN, et de l'hôtel d'entreprises.

La section de fonctionnement devrait s'établir 1,5 M€ (+460 k€). L'augmentation des charges d'exploitation concerne principalement les frais de location de l'hôtel d'entreprises dans les locaux de la *Villa Créative*, et l'animation de l'espace test agricole au Mas Baudoin.

Les dépenses d'investissement devraient s'établir à 5 M€, dont 4 M€ pour le rachat du bâtiment CREATIVA et 800 k€ pour les travaux sur le Mas Baudoin.

L'équilibre de ce budget est assuré par une subvention du budget principal de 1,2 M€ en fonctionnement et 5 M€ en investissement.

I. Le budget annexe de gestion du parking gare TGV

Ce budget entre dans le champ commercial, il est donc assujetti à la TVA.

Les recettes issues de la redevance d'occupation par le concessionnaire sont reversées chaque année au budget principal.

- Recettes attendues : 780 k€.
- Reversement au budget principal : 255 k€.

Le reversement au budget principal sera en recul pour permettre de régulariser les dotations aux amortissements du parking, l'immobilisation étant transférée du budget principal vers le budget annexe pour sa valeur comptable (2,1 M€), ce montant étant inscrit en section d'investissement.

⁵ La prospective financière préconise de fixer le montant de la taxe GEMAPI à 1,6 M€ à partir de 2027, et 1,8 M€ dès 2029.

J. Le budget annexe d'aménagement des ZAC

Ce budget retrace les opérations d'aménagement de zones qui font l'objet d'une comptabilité de stocks pour l'acquisition, la viabilisation et la cession des parcelles.

Le programme d'aménagement 2025 est prévu à hauteur de 2,7M €. Les dépenses programmées concernent l'acquisition de l'emprise foncière TOTAL sur le site de l'Oseraie

La prospective financière 2023-2029

L'analyse prospective qui suit concerne les comptes consolidés du budget principal et du budget annexe des transports urbains. Les prévisions portent sur 2024-2029, les données 2024 sont celles du compte financier unique anticipé.

I. Prospective du budget principal et des transports urbains (SPIC)

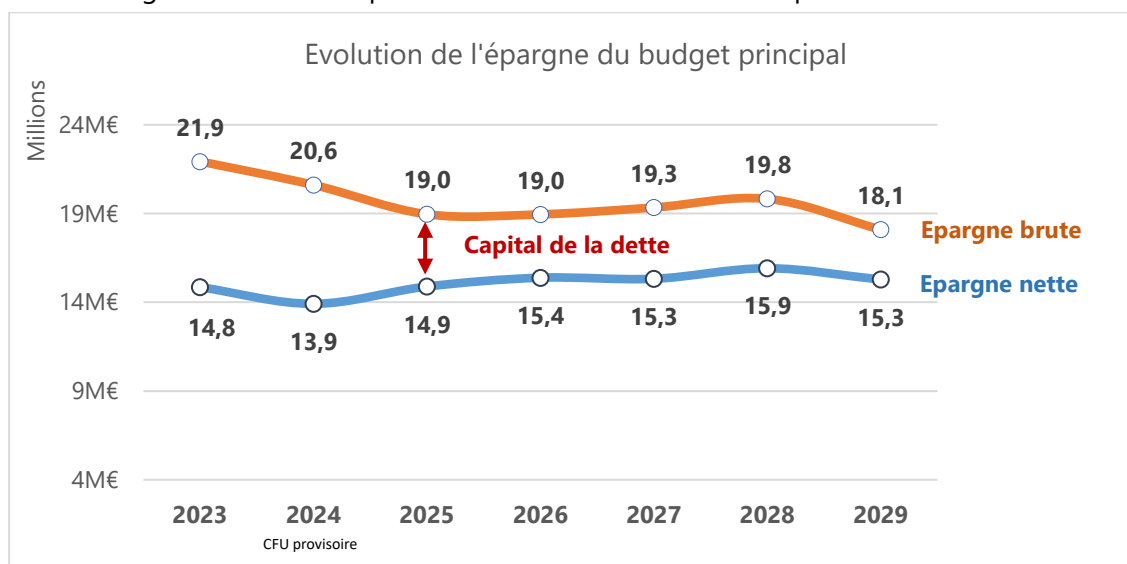
Dans la prospective financière, les comptes du budget principal intègrent la couverture des déficits des budgets annexes qui ne font donc pas l'objet d'une prospective financière spécifique. Ce sont les budgets Opéra Grand Avignon, pépinières d'entreprises, office de tourisme intercommunal, et aménagement de ZAC, pour lesquels une subvention d'équilibre est versée. Le budget annexe gestion du parking de la gare TGV reverse ses excédents au budget principal.

A. L'évolution de l'épargne du budget principal

Montant (en millions)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonct. courant	146,9	150,8	153,5	156,7	159,9	163,4	166,5
- Charges fonct. courant	124,0	129,5	134,7	138,0	140,9	143,7	148,5
= EXCEDENT BRUT COURANT	23,0	21,3	18,8	18,7	19,0	19,7	17,9
+ Produits exceptionnels larges	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
- Charges exceptionnelles larges	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
= EPARGNE DE GESTION	22,8	21,3	18,8	18,7	19,0	19,7	17,9
- Intérêts	0,8	0,8	0,4	1,1	1,5	1,5	1,4
= EPARGNE BRUTE	21,9	20,6	19,0	17,6	17,6	18,2	16,5
- Capital	7,1	6,7	3,9	4,1	4,9	4,5	3,0
EPARGNE NETTE	14,8	13,8	14,5	13,5	12,7	13,7	13,6

L'épargne de gestion recule sur 2024-2026 en raison de la hausse des subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes.

L'annuité de la dette (charges d'intérêts et remboursement du capital de la dette) augmente à nouveau à compter de 2026 au regard des dépenses d'équipement programmées et de la réduction de l'excédent global de clôture qui nécessiteront de recourir à l'emprunt.



B. L'évolution de l'épargne du budget annexe des transports urbains

Montant (en millions)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits des services (70)	6,0	5,6	5,6	5,7	5,7	5,8	5,9
Versement mobilité	39,8	41,5	42,4	43,4	44,4	45,4	46,4
Autres produits de fct hors subv. équilibre	3,7	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5
= Produits de fct hors subv. équilibre	49,5	49,5	50,5	51,5	52,6	53,6	54,7
- Charges exceptionnelles larges	45,0	46,2	47,7	49,0	50,3	51,7	53,2
= EPARGNE DE GESTION	4,5	3,3	2,9	2,6	2,2	1,9	1,6
- Intérêts	3,4	3,9	4,1	4,6	5,7	5,7	5,5
= EPARGNE BRUTE	1,1	-0,7	-1,3	-2,0	-3,5	-3,7	-3,9
- Capital	6,7	7,1	7,8	8,8	10,7	11,2	11,5
EPARGNE NETTE	-5,6	-7,8	-9,1	-10,8	-14,2	-14,9	-15,4

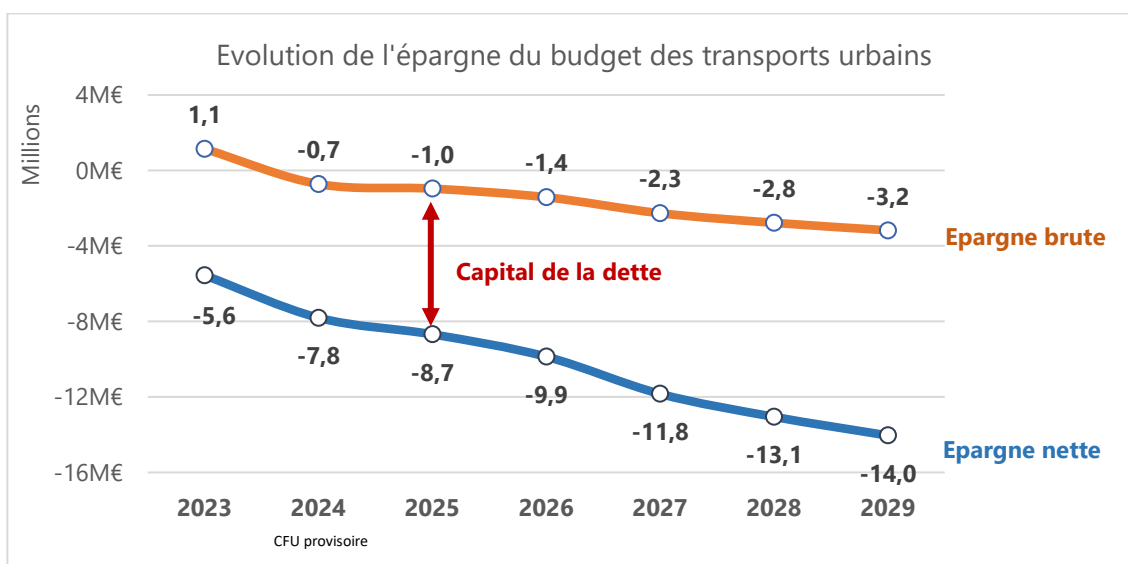
La présente analyse est réalisée hors subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Le scénario au fil de l'eau met en évidence un recul des niveaux d'épargne, tendance qui accroît les déséquilibres avec :

- un déficit structurel croissant de la section d'exploitation (les présentes données ne tiennent pas compte des dotations aux amortissements qui augmenteront de +2,7 M€ en 2025) ;
- un recours à l'emprunt toujours plus important pour le financement des investissements.

Un sujet d'inquiétude supplémentaire sur ce budget concerne le coût de maintenance du tramway qui n'est plus sous garantie, ainsi que le coût d'entretien des autres infrastructures qui sont en cours de réalisation. Ces coûts supplémentaires n'ont semble-t-il pas fait l'objet d'une évaluation et aucune tendance n'a été communiquée au Grand Avignon.

La soutenabilité financière de la politique des transports urbains mérite d'être réinterrogée compte tenu des évolutions défavorables observées.



C. Prospective consolidée des deux budgets : analyse de l'épargne

La prospective financière réalisée sur la période 2024-2029 répond à 2 objectifs :

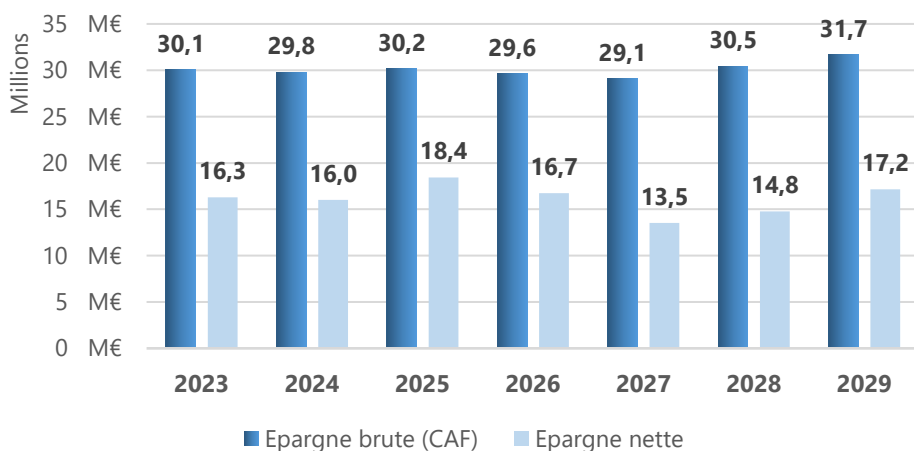
- Le suivi des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'épargne brute consolidée à un niveau supérieur à 20 M€.
- S'assurer de la faisabilité financière du programme d'investissement sur la période, en anticipant son mode de financement, par le biais des ressources propres, des subventions, et de l'emprunt.

Montant (en millions)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonct. courant	203,0	210,2	216,9	222,1	227,4	233,0	240,1
- Charges fonct. courant	169,0	175,8	182,3	186,9	191,2	195,5	201,7
= EXCEDENT BRUT COURANT	34,1	34,4	34,6	35,2	36,2	37,5	38,4
+ Produits exceptionnels larges	0,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
- Charges exceptionnelles larges	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
= EPARGNE DE GESTION	34,3	34,5	34,7	35,3	36,3	37,6	38,5
- Intérêts	4,2	4,8	4,5	5,6	7,2	7,1	6,9
= EPARGNE BRUTE	30,1	29,8	30,2	29,6	29,1	30,5	31,7
- Capital	13,8	13,8	11,7	12,9	15,6	15,7	14,5
EPARGNE NETTE	16,3	16,0	18,4	16,7	13,5	14,8	17,2
Dép d'inv hors annuité en capital	43,4	54,5	73,0	85,8	30,5	23,0	19,8
Ressources propres d'inv. (RPI)	10,0	2,4	3,3	2,5	1,7	1,6	1,9
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds affectés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions	8,8	3,2	2,2	2,1	1,7	0,7	0,7
EMPRUNT	5,0	22,0	49,0	64,4	13,6	5,9	0,1
Variation de Résultat	-3,3	-11,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat Global de Clôture	14,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
DETTE							
Encours au 31/12	166,9	175,1	212,4	263,9	261,9	252,2	237,8
Epargne brute	30,1	29,8	30,2	29,6	29,1	30,5	31,7
Ratio de désendettement (en années)	5,5	5,9	7,0	8,9	9,0	8,3	7,5
Ratios d'épargne							
EBC / Prod. fonct. courant	16,8%	16,4%	15,9%	15,8%	15,9%	16,1%	16,0%
Epargne de gestion / Prod. fonct.	16,8%	16,4%	16,0%	15,9%	15,9%	16,1%	16,0%
Taux d'épargne brute	14,8%	14,2%	13,9%	13,3%	12,8%	13,1%	13,2%

La dynamique des recettes issues de la fiscalité permet de maintenir le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette à des niveaux satisfaisants. **Cette bonne santé financière de l'agglomération permet de financer le programme d'investissement, par le biais de l'autofinancement et du recours à l'emprunt.**

L'équilibre réel des budgets est garanti par une capacité d'autofinancement brute qui couvre le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette moyenne est de 16 M€ sur la période 2024-2029, elle représente 33% du financement des dépenses d'investissement.

Évolution de la capacité d'autofinancement et de l'épargne nette

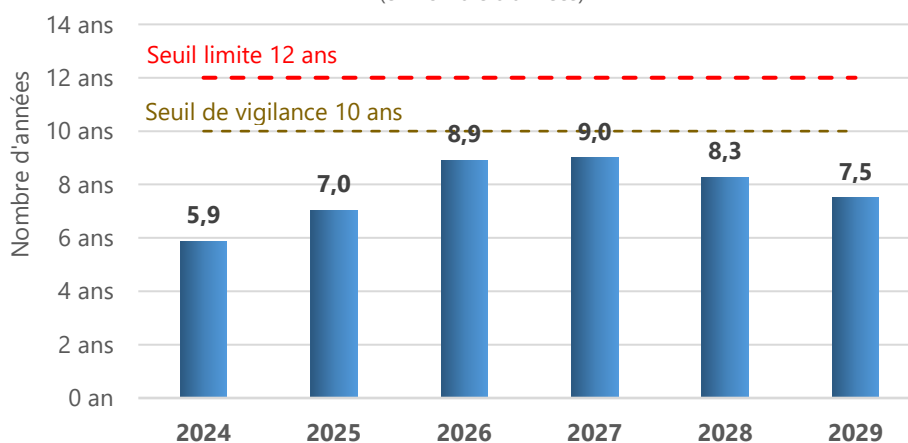


D. Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans

Elle correspond à la durée minimum qui serait nécessaire pour rembourser la dette, si l'établissement décidait de consacrer la totalité de son épargne à ce remboursement sans investir. L'analyse du trend de ce ratio exprimé en nombre d'années permet d'apprécier le niveau de risque.

La tendance sur la durée de la prospective se stabilise au niveau des 9 ans ce qui est un résultat positif.

Le ratio de désendettement
(en nombre d'années)



E. Le programme d'investissement

Sur 2023-2029, le Grand Avignon prévoit d'investir de manière soutenue avec une enveloppe de 330 M€ sur le budget principal et le budget annexe des transports urbains. Sur les autres budgets annexes 180 M€ sont programmés.

1) Les dépenses d'investissement programmées

a) Ventilation des dépenses d'équipement par budget

En millions d'euros

Programme d'équipement	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget Principal	185,1	25,1	28,1	42,7	34,0	20,6	18,4	16,2
Budget annexe transports urbains	144,9	18,3	26,5	30,3	51,7	9,9	4,6	3,6
Total consolidé	330,1	43,4	54,5	73,0	85,8	30,5	23,0	19,8

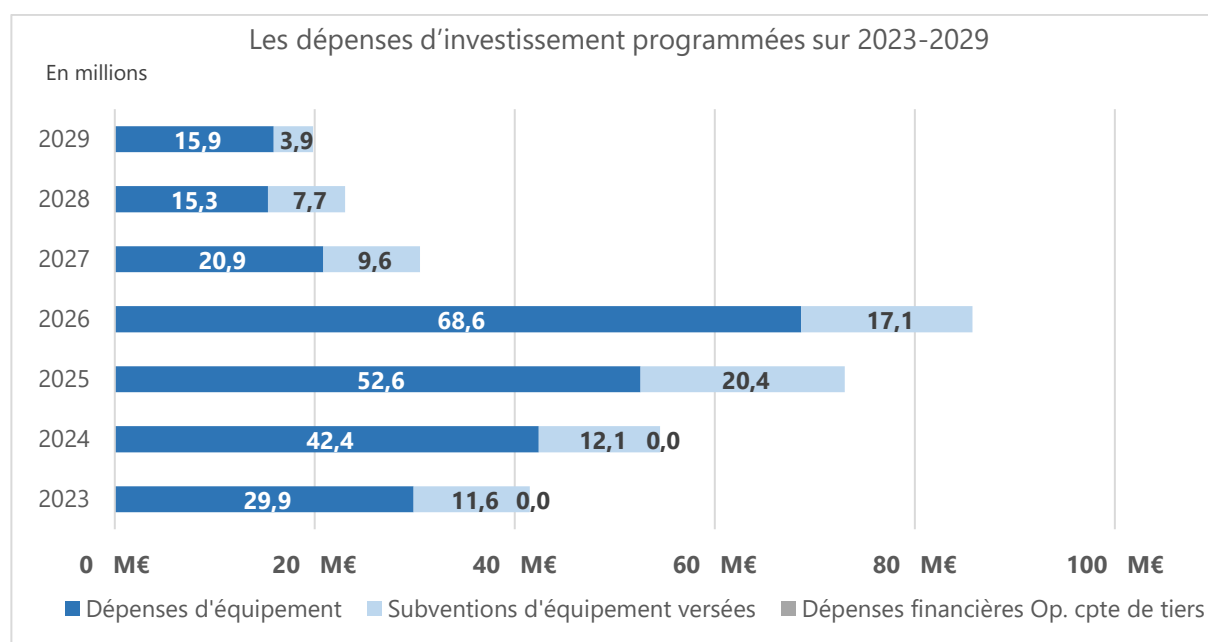
Les flux croisés relatifs aux subventions d'équipement versées entre budget sont neutralisés.

b) Ventilation des dépenses d'investissement par nature

En millions d'euros

Programme d'investissement	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses directes d'équipement	245,5	29,9	42,4	52,6	68,6	20,9	15,3	15,9
Subventions d'équipement versées	82,7	11,6	12,1	20,4	17,1	9,6	7,7	3,9
Dép. financières Op. cpte de tiers	1,9	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	330,1	43,4	54,5	73,0	85,8	30,5	23,0	19,8

Les flux croisés relatifs aux subventions d'équipement versées entre budget sont neutralisés.



2) Le financement du programme d'investissement

Le montant total du programme d'investissement sur la période est anticipé à **330 M€**.

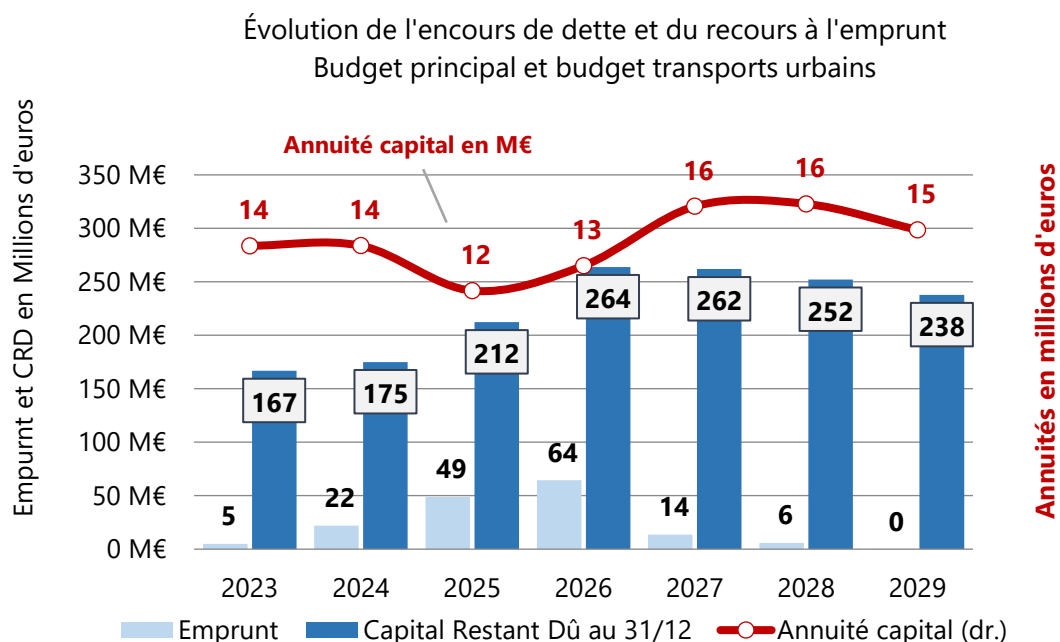
Son financement prévisionnel est le suivant dans le cadre de la prospective.

■ Part du financement par les ressources propres	46%	151 M€
■ Part du financement par les subventions	6%	19 M€
■ Part du financement par l'emprunt	49%	160 M€

En millions d'euros	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne nette	16,3	16,0	18,4	16,7	13,5	14,8	17,2
FCTVA	1,5	2,3	3,3	2,5	1,6	1,6	1,8
Produits des cessions d'immobilisations	7,4	2,4	3,3	2,5	1,7	1,6	1,9
Autres recettes d'investissement	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources propres d'investissement	13,1	4,7	6,6	5,0	3,3	3,2	3,7
Opération pour comptes de tiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions	8,8	3,2	2,2	2,1	1,7	0,7	0,7
Emprunt	5,0	22,0	49,0	64,4	13,6	5,9	0,1
Utilisation des excédents	0,2	8,6	-3,3	-2,5	-1,6	-1,6	-1,8
Financement programme d'invest.	43,4	54,5	73,0	85,8	30,5	23,0	19,8
Fonds de roulement de fin d'exercice	14,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6

3) L'évolution de l'encours de dette

Avec un recours à l'emprunt de 25 M€ en moyenne par an, l'encours de dette consolidée du budget principal et du budget annexe des transports urbains devrait progresser de 71 M€ sur la durée de la prospective.



II. Prospective budget annexe de l'eau (SPIC)

Avec la baisse de la consommation d'eau, le produit prévisionnel de la surtaxe serait en recul de 650 k€, avec une assiette qui dépend des m³ facturés. Cette baisse de la redevance reversée au service de l'eau du Grand Avignon fragilise un peu plus les équilibres précaires de ce budget annexe.

Montant (en millions)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonct. courant	4,5	4,5	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
- Charges fonct. courant	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
= EXCEDENT BRUT COURANT	4,2	4,0	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
+ Produits exceptionnels larges	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Charges exceptionnelles larges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
= EPARGNE DE GESTION	4,3	4,0	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
- Intérêts	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8
= EPARGNE BRUTE	3,8	3,4	2,8	2,8	2,7	2,6	2,4
- Capital	1,5	1,6	1,7	1,9	2,2	2,5	2,5
EPARGNE NETTE	2,3	1,8	1,1	0,9	0,5	0,1	0,0
Dép d'inv hors annuité en capital	4,4	4,4	4,4	7,7	7,4	8,8	5,0
Ressources propres d'inv. (RPI)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds affectés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions	0,2	0,3	0,8	0,8	0,6	0,4	0,4
EMPRUNT	2,0	2,0	3,3	5,6	6,3	8,2	4,5
Variation du résultat global de clôture	0,1	-0,2	0,9	-0,3	0,0	0,0	-0,1
Résultat Global de Clôture	0,0	-0,3	0,6	0,3	0,3	0,3	0,2
DETTE							
Encours au 31/12	18,0	18,5	20,0	23,7	27,8	33,5	35,5
Epargne brute	3,8	3,4	2,8	2,8	2,7	2,6	2,4
Ratio de désendettement (en années)	4,8	5,5	7,1	8,5	10,3	12,9	14,5
Ratios d'épargne							
EBC / Prod. fonct. courant	93,4%	88,5%	86,8%	86,5%	86,1%	85,7%	85,3%
Epargne de gestion / Prod. fonct.	93,7%	88,5%	86,8%	86,5%	86,1%	85,7%	85,3%
Taux d'épargne brute	81,5%	74,9%	72,9%	72,5%	70,1%	67,3%	63,5%

Le recul des produits d'exploitation s'accompagne d'une détérioration de la capacité d'autofinancement dégagée, avec un recours à l'emprunt plus important pour le financement des investissements programmés avec une nette dégradation du ratio de désendettement. Le recul de l'épargne nette à un niveau proche de zéro signifie que la couverture du remboursement de la dette est tout juste assuré par la section d'exploitation.

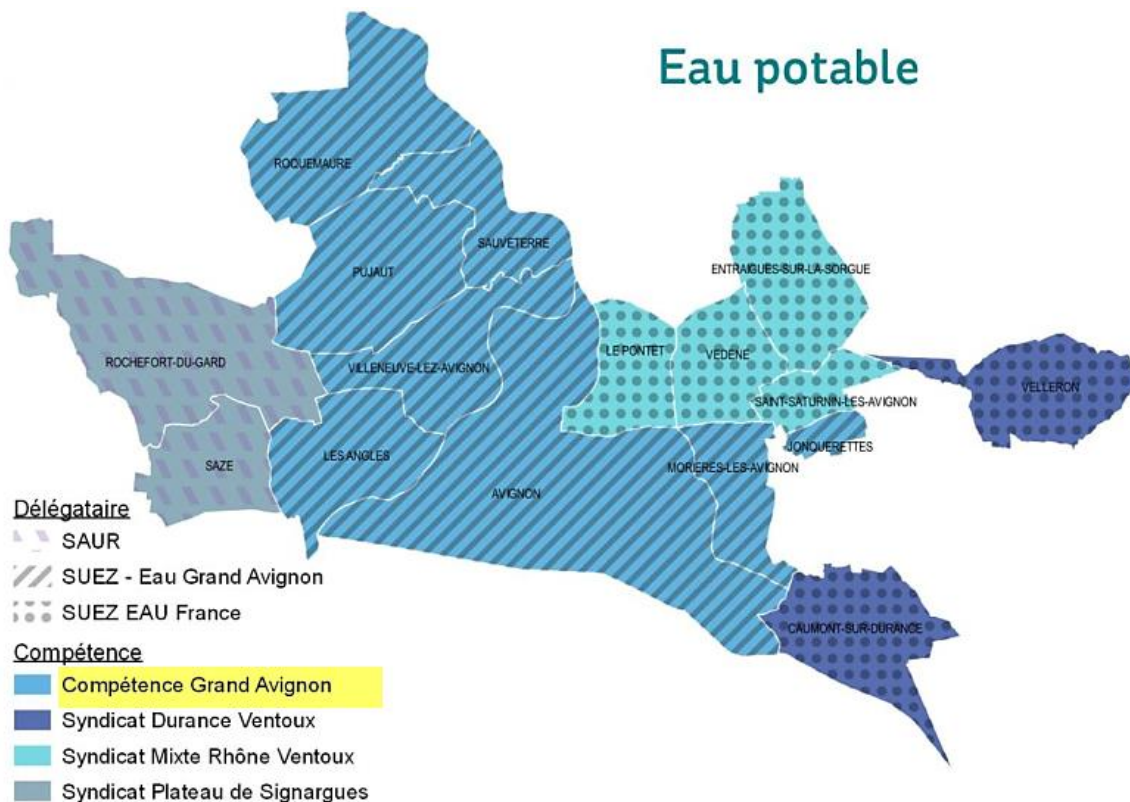
Pour sécuriser les équilibres budgétaires du budget, l'enveloppe annuelle affectée aux travaux doit être réduite. La proposition de 2025 intègre déjà une réduction de 0,5 M€. Les baisses minimales nécessaires seront de 2,3 M€ pour 2026 et 2027, et de 3,3 M€ en 2028. Même avec un étalement dans le temps, le montant des travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux dans les communes devra être réduit.

Sur la période de la prospective, les principales opérations d'investissement concernent :

- les travaux récurrents à réaliser pour répondre aux demandes des communes à hauteur de 80 % de l'enveloppe globale ;
- le champ captant LABADIER ;
- l'interconnexion avec le réseau Rhône-Ventoux.

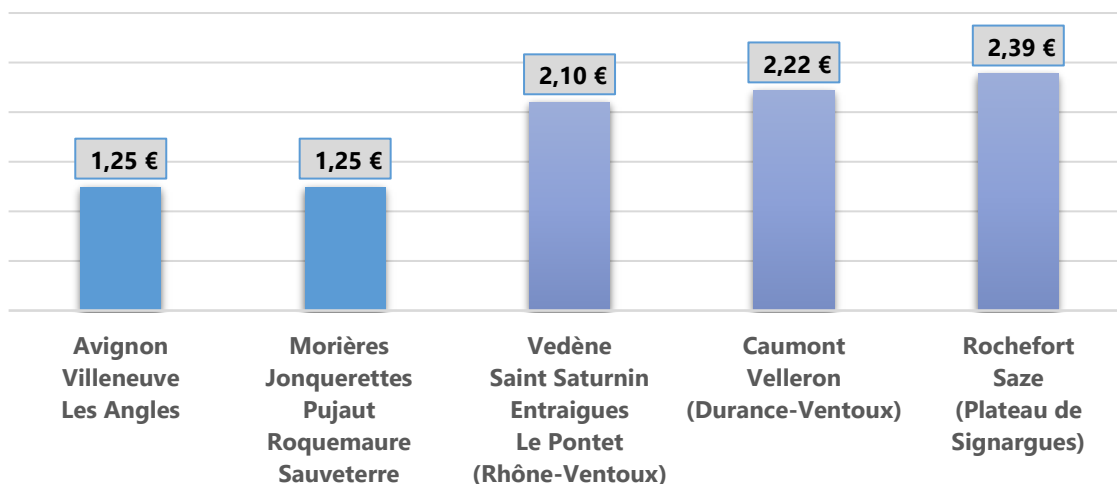
Communes concernées par les futures restrictions sur l'enveloppe des travaux AEP :

Il s'agit des communes qui relèvent de la compétence Grand Avignon.

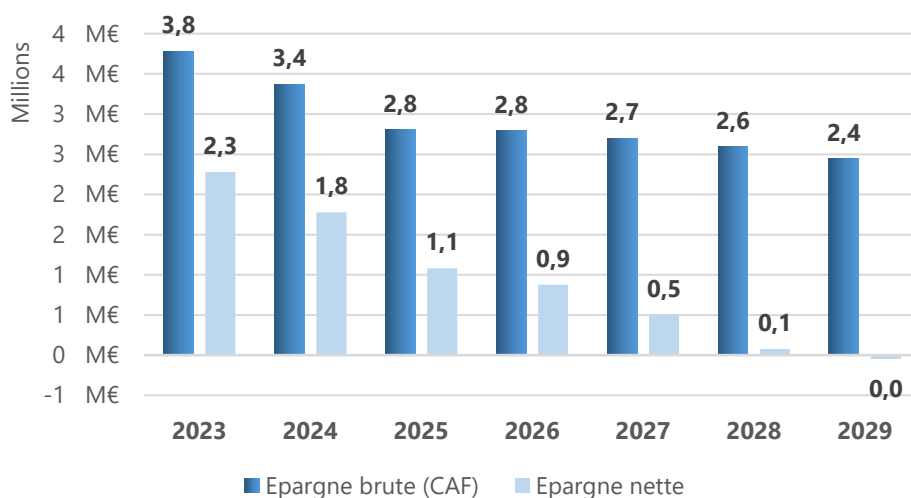


Prix de l'eau TTC par m³ au 01/01/2023 pour une consommation de 120 m³ avec abonnement :

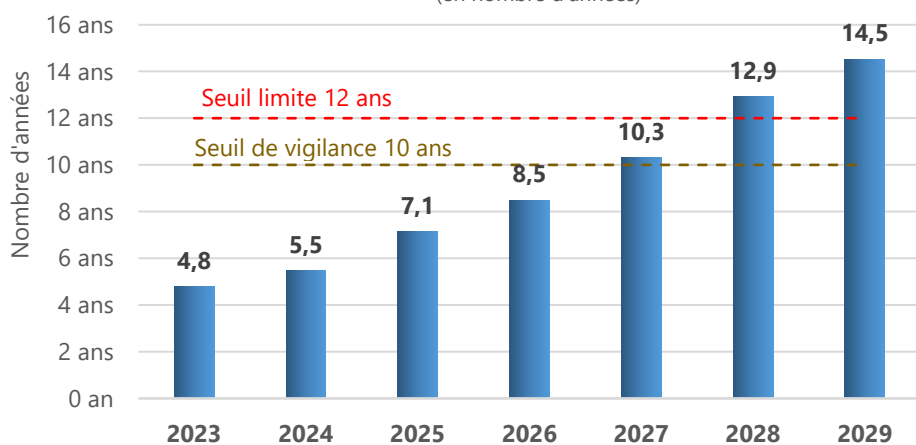
Prix de l'eau TTC par m³ pour une facture de 120 m³



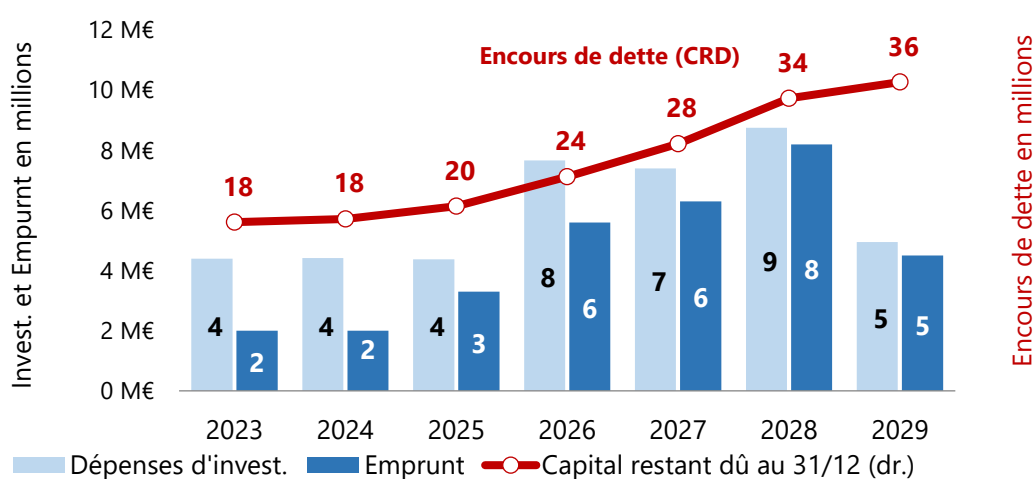
Budget annexe de l'eau | Évolution de l'épargne



Budget annexe de l'eau | Ratio de désendettement (en nombre d'années)



Investissement et recours à l'emprunt | Évolution de l'encours de dette Budget annexe de l'eau



III. Prospective budget annexe de l'assainissement (SPIC)

Avec la baisse de la consommation d'eau, le produit prévisionnel de la surtaxe serait en recul de 515 k€ puisque l'assiette dépend des m³ facturés. Parallèlement, la suppression de la prime d'épuration qui doit être remplacée pour d'autres modalités de financement pourrait s'accompagner d'une baisse de recettes complémentaires de 150 k€. Cette diminution des recettes remet en cause les équilibres précaires de ce budget.

Montant (en millions)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonct. courant	7,9	8,4	7,8	7,8	7,9	8,0	8,0
- Charges fonct. courant	1,1	1,4	1,5	1,3	1,3	1,4	1,4
= EXCEDENT BRUT COURANT	6,7	7,0	6,3	6,6	6,6	6,6	6,6
+ Produits exceptionnels larges	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
- Charges exceptionnelles larges	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
= EPARGNE DE GESTION	6,7	7,0	6,3	6,6	6,6	6,7	6,7
- Intérêts	1,3	1,6	1,3	1,2	1,2	1,3	1,3
= EPARGNE BRUTE	5,4	5,5	5,0	5,4	5,4	5,4	5,4
- Capital	4,8	5,1	5,5	6,0	5,6	5,4	4,8
EPARGNE NETTE	0,5	0,3	-0,5	-0,6	-0,2	0,1	0,6
Dép d'inv hors annuité en capital	7,4	8,4	7,5	10,9	10,6	10,6	10,6
Ressources propres d'inv. (RPI)	0,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds affectés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions	1,4	1,1	1,6	2,0	1,6	1,6	1,6
EMPRUNT	3,5	7,0	8,0	10,0	9,0	9,0	8,2
Variation de l'excédent	-2,0	0,3	1,9	0,8	0,1	0,3	0,0
Excédent Global de Clôture	-3,7	-3,4	-1,5	-0,7	-0,7	-0,4	-0,3
DETTE							
Encours au 31/12	46,9	48,7	51,2	55,3	58,7	62,3	65,6
Epargne brute	5,4	5,5	5,0	5,4	5,4	5,4	5,4
Ratio de désendettement (en années)	8,7	8,9	10,3	10,3	10,9	11,4	12,1
Ratios d'épargne							
EBC / Prod. fonct. courant	85,5%	83,4%	80,4%	83,5%	83,2%	82,9%	82,5%
Epargne de gestion / Prod. fonct.	84,1%	82,6%	80,0%	83,0%	82,7%	83,1%	82,8%
Taux d'épargne brute	67,6%	64,3%	63,4%	67,7%	67,5%	67,5%	66,7%

Comme pour le budget annexe de l'eau, avec l'hypothèse d'un maintien du produit issu de la surtaxe assainissement, le financement de ces investissements pourra être assuré par le recours à l'emprunt. L'encours de dette passerait ainsi de 47 M€ à 66 M€ à l'horizon 2029.

En l'absence de revalorisation des tarifs, la baisse des produits d'exploitation conduit à une détérioration de la capacité d'autofinancement dégagée, avec comme conséquence directe un recours à l'emprunt croissant pour assurer le financement des investissements programmés.

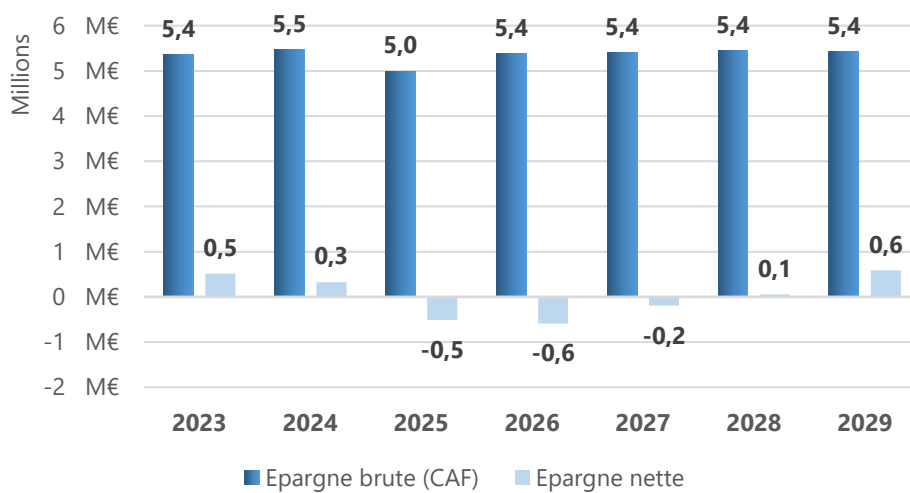
Le recul de l'épargne nette qui devient négative signifie que la couverture du remboursement de la dette n'est plus assurée par la section d'exploitation.

Le programme d'investissement envisagé ne permet plus d'assurer les équilibres budgétaires du budget. La dégradation de la capacité de désendettement sur la période 2026-2028 met en évidence que le montant de la surtaxe d'assainissement ne permet plus de financer le programme d'investissement envisagé tout en garantissant l'équilibre du budget. **Si la décreue des recettes se confirme, l'enveloppe affectée aux travaux devra être réduite dès 2025 dans une fourchette annuelle comprise entre 0,5 M€ à 1 M€, et entre 4 M€ et 5 M€ à partir de 2026.**

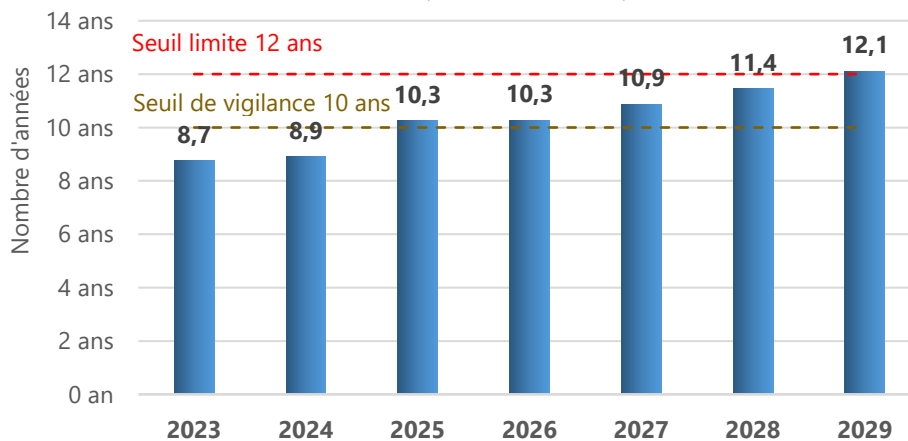
Sur la période de la prospective, les principales opérations d'investissement concernent :

- les travaux récurrents à réaliser pour répondre aux demandes des communes ;
- la mise en séparatif des réseaux ;
- les travaux de sécurisation des Sorguettes ;
- l'aménagement de la station d'épuration de Caumont-sur-Durance dont la capacité de traitement actuelle est arrivée à saturation.

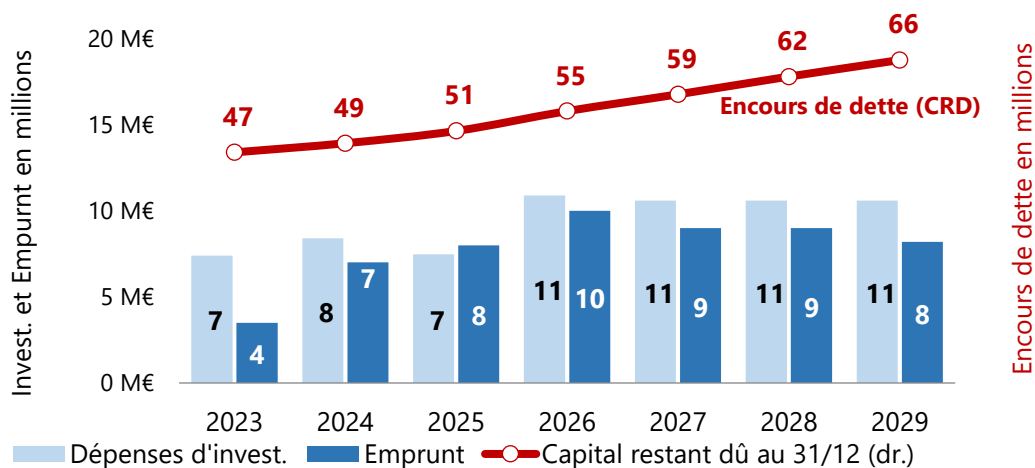
Budget annexe de l'assainissement | Évolution de l'épargne



Budget annexe assainissement | Ratio de désendettement (en nombre d'années)



Investissement et recours à l'emprunt | Évolution de l'encours de dette
Budget annexe de l'assainissement



IV. Prospective budget annexe des déchets ménagers et assimilés

L'analyse financière rétrospective met en évidence l'efficacité des mesures prises ces dernières années sur le taux de TEOM des communes du Vaucluse et sur les tarifs de la redevance spéciale et d'accès aux déchetteries pour les professionnels.

Montant (en millions)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonct. courant	38,7	38,3	39,0	39,8	40,7	41,6	42,6
- Charges fonct. courant	34,7	34,7	35,5	36,3	37,1	38,3	39,4
= EXCEDENT BRUT COURANT	3,9	3,6	3,4	3,5	3,6	3,3	3,2
+ Produits exceptionnels larges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Charges exceptionnelles larges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
= EPARGNE DE GESTION	3,9	3,6	3,4	3,5	3,6	3,3	3,2
- Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
= EPARGNE BRUTE	3,9	3,6	3,4	3,5	3,6	3,3	3,2
- Capital	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
EPARGNE NETTE	3,8	3,5	3,3	3,4	3,4	3,2	3,1
Dép d'inv hors annuité en capital	3,6	3,9	5,3	3,8	2,4	1,9	1,8
Ressources propres d'inv. (RPI)	0,3	0,6	0,8	0,6	0,4	0,3	0,3
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds affectés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EMPRUNT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation du Résultat Global de Clôture	0,5	0,1	-1,2	0,1	1,4	1,6	1,5
Résultat Global de Clôture	3,6	3,8	2,5	2,7	4,1	5,6	7,2

Montant (en millions)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DETTE							
Encours au 31/12	1,6	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,8
Epargne brute	3,9	3,6	3,4	3,5	3,6	3,3	3,2
Ratio de désendettement (en années)	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2
Ratios d'épargne							
EBC / Prod. fonct. courant	10,1%	9,4%	8,8%	8,9%	8,8%	8,0%	7,5%
Epargne de gestion / Prod. fonct.	10,1%	9,4%	8,8%	8,9%	8,8%	8,0%	7,5%
Taux d'épargne brute	10,0%	9,4%	8,8%	8,9%	8,8%	8,0%	7,5%

À ce jour, les équilibres financiers sont respectés en raison :

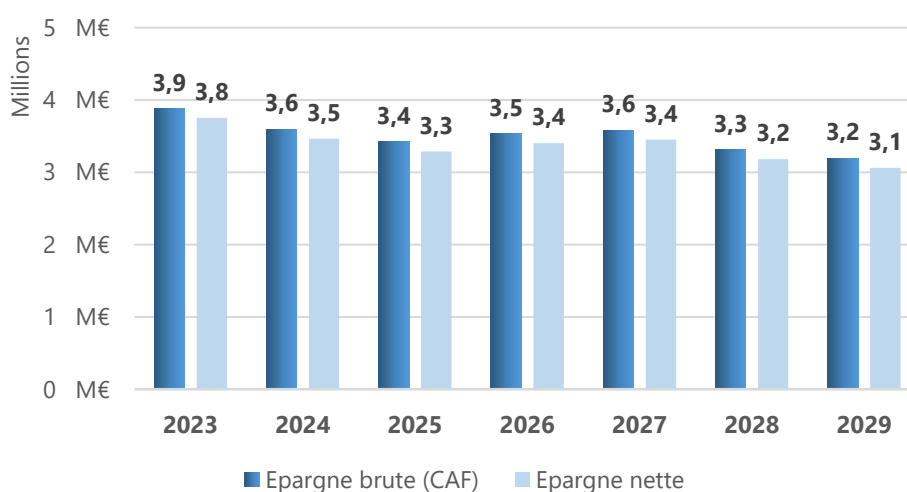
- de la dynamique du produit de la TEOM porté par un coefficient d'actualisation de +7,1 % en 2023, +3,9 % en 2024, et +2,5 % en 2025(prévision) ;
- d'une maîtrise de l'évolution des dépenses d'exploitation avec une participation du SIDOMRA en décroissant en 2024 et qui devrait rester inchangée d'ici 2026, et une augmentation mesurée des charges à caractère général comme de la masse salariale.

Sur la période de la prospective, les opérations d'investissement concernent :

- le plan de développement des déchetteries-recycleries dont la ressourcerie-recyclerie d'Agroparc ;
- le renouvellement des bennes à ordures ménagères et des autres véhicules utilitaires ;
- l'acquisition de bacs de collecte et de colonnes aériennes ou enterrées.

A compter de 2027, plusieurs postes de dépenses devront être revus à la hausse. Ainsi, la participation auprès du SIDOMRA devrait à nouveau augmenter avec le futur centre de tri Rhodanien et le renouvellement du contrat de délégation de service public de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Vedène malgré la baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR). Il sera également nécessaire d'intégrer les coûts liés au déploiement des déchetteries dont la ressourcerie-recyclerie d'Agroparc.

Budget annexe déchets ménagers | Évolution de l'épargne



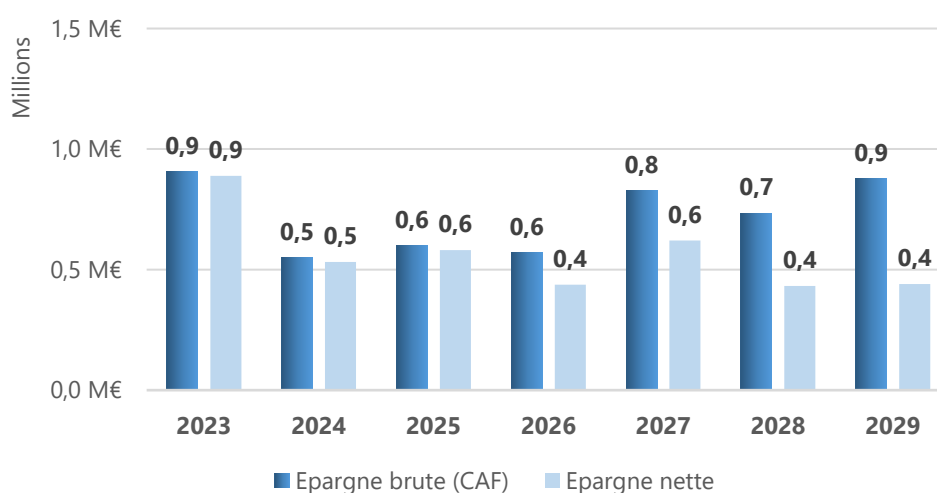
V. Prospective budget annexe GEMAPI

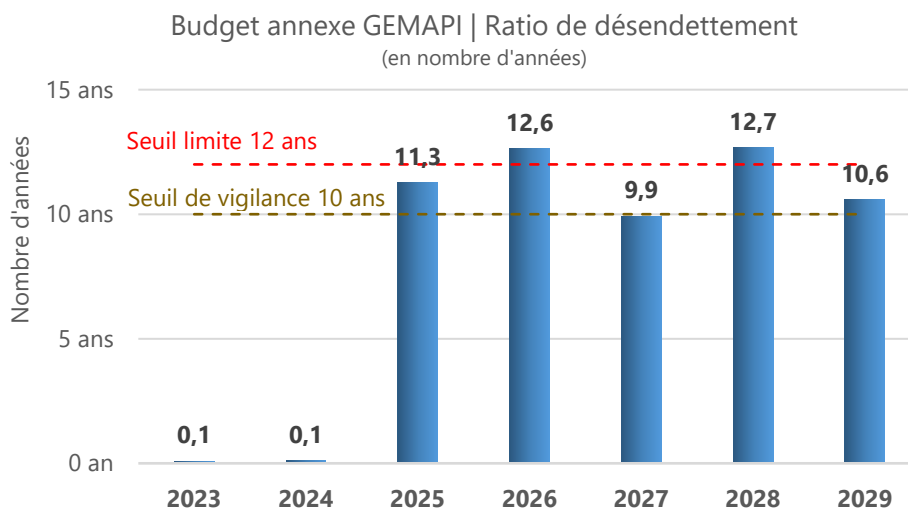
Le financement du programme d'investissement ne pourra se faire sans augmentation de la taxe GEMAPI à compter de 2025. Si le calendrier de réalisation des travaux se confirme, une nouvelle hausse sera nécessaire en 2027. Il n'est pas prévu de hausse sur le budget 2024.

En milliers d'euros

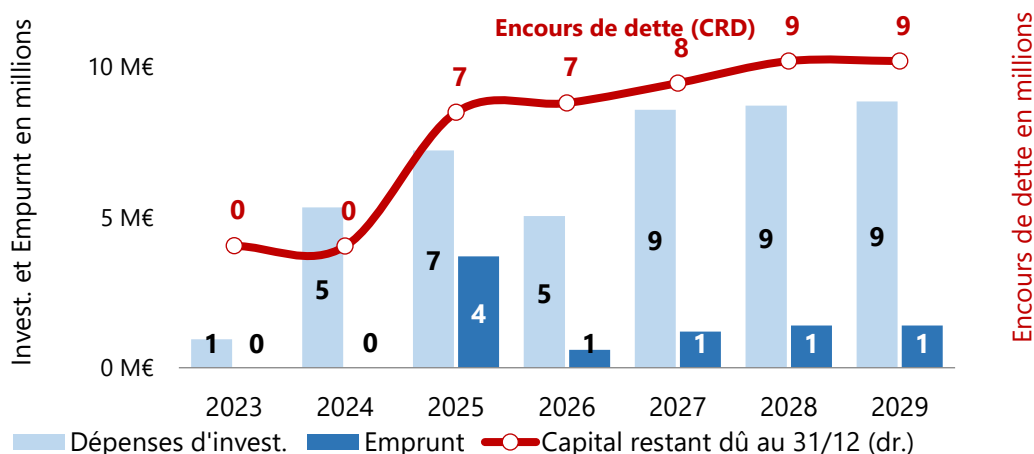
PROSPECTIVE FINANCIERE	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Prospective			
Dépenses réelles de fonctionnement	1 602	1 771	1 756	1 787	1 929	2 020	2 127
Recettes réelles de fonctionnement	2 508	2 321	2 355	2 358	2 757	2 755	3 006
Epargne de gestion (EBF)	909	551	600	572	939	904	1 121
Intérêts sur dette	2	2	2	2	111	170	243
Epargne brute (CAF)	906	549	599	571	827	735	878
Remboursement capital de la dette	17	17	18	134	206	303	438
Remboursement investissement METP PPP	0	0	0	0	0	0	0
Epargne nette (MAC)	889	532	581	437	621	432	441
Dépenses réelles d'investissement	945	5 334	7 230	5 046	8 581	8 717	8 855
Recettes réelles d'investissement sauf 1068	126	1 042	2 917	3 982	6 772	6 879	6 988
Besoin de financement	0	3 760	3 732	628	1 188	1 406	1 426
Mobilisation de l'excédent reporté			0	54	27	38	32
Emprunt en euros *	0	0	3 700	600	1 200	1 400	1 400
FDR en début d'exercice	776	846	-2 913	54	27	38	32
Résultat de l'exercice (Variation du FDR)	70	-3 760	2 968	-28	12	-6	-26
FDR en fin d'exercice	846	-2 913	54	27	38	32	6
Dettes au 31/12	79	62	6 744	7 210	8 204	9 301	9 301
Epargne brute	906	549	599	571	827	735	878
Taux d'épargne brute	36,1%	23,7%	25,4%	24,2%	30,0%	26,7%	29,2%
Capacité de désendettement	0,0 an	0,1 an	11,2 ans	12,6 ans	9,9 ans	12,6 ans	10,5 ans

Budget annexe GEMAPI | Évolution de l'épargne





Investissement et recours à l'emprunt | Évolution de l'encours de dette
Budget annexe GEMAPI



Avec une taxe GEMAPI de 1,2 € en 2025/2026, 1,6 M€ en 2027/2028 et 1,8 M€ à partir de 2029, la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle se situe entre 500 k€ et 1 M€, ce qui permet d'assurer la couverture du remboursement du capital de la dette et le financement du programme d'investissements.

Le niveau d'épargne nette reste marginal malgré tout, et la capacité à recourir à l'emprunt pour financer les investissements étant étroitement liée au produit de la taxe.

VI. Les engagements pluriannuels : les autorisations de programme

A. Les autorisations de programmes du budget principal

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
15AP009	MISE EN SEPARATIF RESEAUX EP	3 815	448	440	790	300	350	350
144206	MISE EN SEPARATIF RESEAUX EP	3 815	448	440	790	300	350	350

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023
19AP004	SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	413	40
144207	ACTUALISATION SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLU	413	40

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP001	VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	31 556	4562	6390	5 730	6 000	4 000	4 000
121301	VRD ZAE	27 008	4014	5890	5 230	5 000	3 000	3 000
121302	VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	4 548	548	500	500	1 000	1 000	1 000

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP005	HABITAT CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	25 549	592	4 510	7 201	5 660	3 060	2 960
1051450	SUBVENTION PLH 2018 - 2020	8 604	423	2 150	2 450	1 500	700	700
1076260	NOUVEAU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	16 018	142	2 150	4 541	4 000	2 200	2 100
106144	SUBVENTIONS EQUIPEMENT POLITIQUE DE LA VILLE	927	27	210	210	160	160	160

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP006	AMENAGEMENT	13 186	3 159	2 639	2 822	2 500	100	100
1041560	ACQUISITIONS FONCIERES ZAE	2 457	113	1 000	422	900	-	-
104311	FONCIER AGRICOLE	400	-	100	-	100	100	100
104308	AIRE DE GRAND PASSAGE	707	174	-	-	-	-	-
104443	BATIMENT ABC	2 439	1 500	539	-	-	-	-
104444	PEPINIERE D'ENTREPRISE CREATIVA	1 603	1 072	-	-	-	-	-
163155	EQUIPEMENT ET MOBILIER PEPINIERE CREATIVA	80	-	-	-	-	-	-
109001	Restructuration Site Pasteur	700	300	-	100	-	-	-
104157	AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	3 000	-	-	1 500	1 500	-	-

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP007	MOBILITE	30 884	2 659	1 619	4 471	9 250	6 750	4 950
1021530	SOUTIEN AUX TRVX D'AMENAGEMENTS DEPLACEMENTS	2747	293	714	500	500	500	200
1021531	RESEAU EXPRESS VELO	5250	-	-	3 000	750	750	750
173145	PEM CENTRE AVIGNON	4427	2 317	704	261	-	-	-
173146	PEM VILLENEUVE ROQUEMAURE	5460	49	201	710	3 500	1 000	-

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
22AP011	FONDS DE CONCOURS SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	15 000	1 022	6 039	4 200	2 365
183144	SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES	15000	1 022	6 039	4 200	2 365

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
24AP001	PATRIMOINE BATI	4 450	-	1 000	1 450	1 200	600	200
143106	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	4450	-	1 000	1 450	1 200	600	200

B. Les autorisations de programmes du budget transports urbains

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
16AP003	MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS	3 211	58	200	400	200	200	200
	121115 TRAVAUX ACCESSIBILITE ARRETS DE BUS - AP/CP	3 211	58	200	400	200	200	200

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
21AP003	ACHATS MATERIEL ROULANT D'EXPLOITATION	38 765	3 922	17 621	8 229	3 170
	102163 ACHATS MATERIEL ROULANT D'EXPLOITATION	38 765	3 922	17 621	8 229	3 170

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP002	VELOS EN LIBRE SERVICE	2 432	13	1 451	368	200	200	200
	102161 VELOS EN LIBRE SERVICE	2 432	13	1 451	368	200	200	200

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP008	EQUIPEMENT RESEAU BUS	10 471	260	800	2 900	4 700	500	500
	1021490 AP - MARCHE SAEIV	2 941	41	400	1 000	500	500	500
	1021500 FOURNITURE ET INSTALLATION SYSTEME BILLETIC	6 480	219	150	1 300	4 000	-	-
	102166 POSTE CENTRAL DE COMMANDE	300	-	-	100	200	-	-
	102167 DIVERS MATERIELS EMBARQUES	750	-	250	500	-	-	-

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP009	CHRONHOP	63 308	3 009	2 093	10 362	39 960	6 529	1 214
	1213340 MANDAT LIGNE DE BUS CHRONOP 2	38 499	506	900	10 102	26 389	-	-
	1021520 MANDAT PARKING RELAIS AGROPARC	2 204	1 704	93	60	-	-	-
	1213350 MANDAT PARKING RELAIS LES ANGLES ET ACCES	21 847	567	700	200	13 571	6 529	1 214
	121336 ACQUISITIONS FONCIERES	758	232	400	-	-	-	-

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP010	MANDAT POUR ETUDES ET ADAPTATIONS TCSP ET CI	7 707	3 098	1 398	1 258	-	-	-
	102158 MANDAT POUR ETUDES ET ADAPTATIONS TCSP ET	2 021	74	694	1 158	-	-	-
	103339 MANDAT TRAMWAY PHASE 2	5 686	3 024	704	100	-	-	-

C. Les autorisations de programme au budget déchets ménagers

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP012	EQUIPEMENT COLLECTE OM	7 379	978	1 190	1 170	1 300	1 000	1 000
	22COL001AP COLONNES AERIENNES	1 770	195	410	410	200	200	200
	22COL002AP COLONNES ENTERREES	3 345	382	540	540	700	500	500
	22COL003AP Fourniture de bacs roulants à déchets	2 264	401	240	220	400	300	300

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
22AP013	VEHICULES UTILITAIRES SERVICE COLLECTE	3 767	617	886	959	900	900	900
	22COL004AP ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES	3 767	617	886	959	900	900	900

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025
18AP004	PLAN DE DEVELOPPEMENT DECHETTERIES ET RECYC	12 469	1 906	2 000	5 530
	18COL001AP PLAN DEVELOPPEMENT DES DECHETTERIES ET RE	12 469	1 906	2 000	5 530

D. Les autorisations de programme du budget de l'eau

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
15AP005	CHAMP CAPTANT LABADIER	2 752	498	250	260	1 830
123623	CHAMP CAPTANT LABADIER	2 752	498	250	260	1 830

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
23AP001	INTERCONNEXIONS RESEAUX	5 590	30	410	850	4 300	3 000
123624	INTERCONNEXION RHONE-VENTOUX	4 430	30	50	50	4 300	3 000
123625	INTERCONNEXION JONQUERETTE-MORIERES	1 110	-	330	780	-	-
123626	INTERCONNEXION ROQUEMAURE	50	-	30	20	-	-

E. Les autorisations de programme du budget de l'assainissement

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
15AP004	MISE EN SEPARATIF RESEAUX EU	12 465	1 300	1 685	370	400	300	300
144205	MISE EN SEPARATIF RESEAU	12 465	1 300	1 685	370	400	300	300

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
18AP003	EXTENSION RESEAUX ROCHEFORT ET EN	4 227	-	-	30	1 700
124206	EXTENSION RESEAUX ROCHEFORT ET E	4 227	-	-	30	1 700

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023
19AP003	ACTUALISATION SCHEMA DIRECTEUR EAL	684	29
124207	ACTUALISATION SCHEMA DIRECTEUR E/	684	29

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
24AP002	SORGUETTES AVIGNON INTRAMUROS	10 440	-	-	100	200	3 380	3 380	3 380
124209	REHABILITATION GALERIES INTRAMURC	10 440	-	-	100	200	3 380	3 380	3 380

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
24AP003	STEP CAUMONT	1 900	-	-	100	1 800
124210	EXTENSION STEP CAUMONT	1 900	-	-	100	1 800

F. Les autorisations de programme du budget GEMAPI

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
23AP002	SYSTÈME D'ENDIGUEMENT	17 888	79	930	5 155	5 862	5 862
147202	SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DURANCE AVIGNON	1 524	4	300	1 220	-	-
147203	SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DURANCE CAUMONT	898	14	30	130	362	362
147204	SYSTÈME D'ENDIGUEMENT PIOT BARTHELASSE	15 466	61	600	3 805	5 500	5 500

En milliers d'euros		Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
24AP004	CANAL VAUCLUSE AVIGNON INTRA MUROS	8 210	-	220	250	2 580	2 580	2 580
147205	CANAL DE VAUCLUSE INTRA MUROS - AVIGNON	8 210	-	220	250	2 580	2 580	2 580

La structure et la gestion de la dette

I. La structure de la dette

Au 31/12/2024, les caractéristiques de la dette de l'établissement seront les suivantes : (prévision)

Synthèse	au 31/12/2024	au 31/12/2024
Montant dette globale :	253 M€	249 M€
Taux moyen :	2,80 %	2,49 %
Durée résiduelle moyenne :	18 ans 1 mois	17 ans 11 mois
Durée de vie moyenne :	9 ans 4 mois	9 ans 2 mois

Type	CRD	% de l'encours
Fixe	158,3 M€	65,97%
Variable	69,9 M€	29,15%
Livret A	5,0 M€	2,10%
Barrière	3,0 M€	1,27%
Barrière avec multiplicateur	0 M€	1,19%
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	2,8 M€	0,32%
Pente	0,7 M€	65,97%
Total	239,4 M€	100,0%

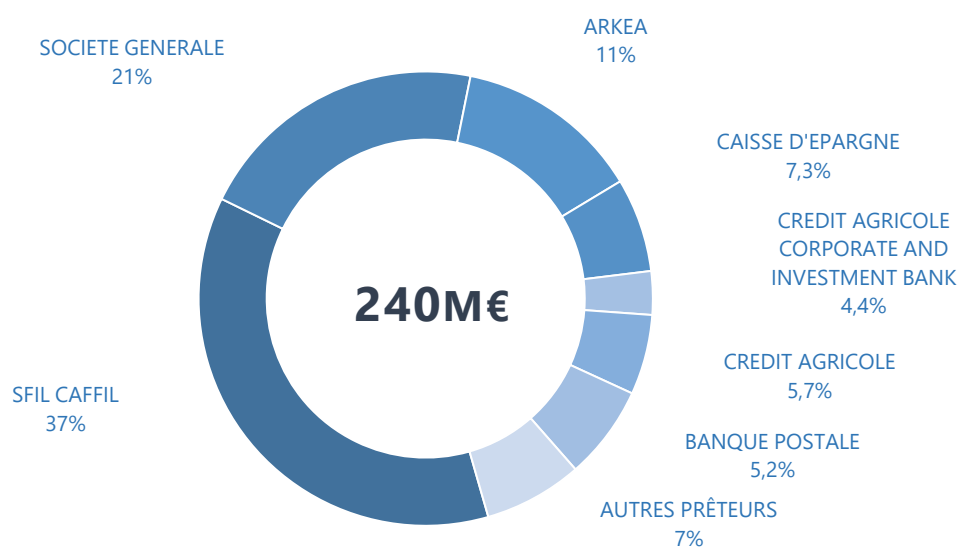
Les 2/3 de l'encours de dette sont à taux fixe, et l'objectif de 25 % pour la part à taux variable sera maintenu à l'avenir.

A. Répartition de l'encours de dette

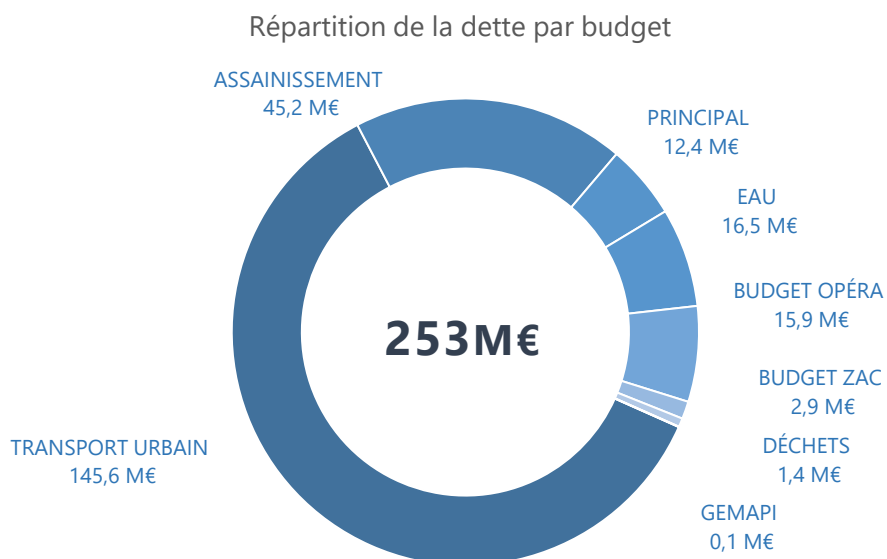
96% de la dette est classée 1A au sens de la charte de bonne conduite.

L'encours est réparti sur 9 établissements bancaires, avec une part prédominante pour la SFIL CAFFIL

Répartition de la dette par prêteur



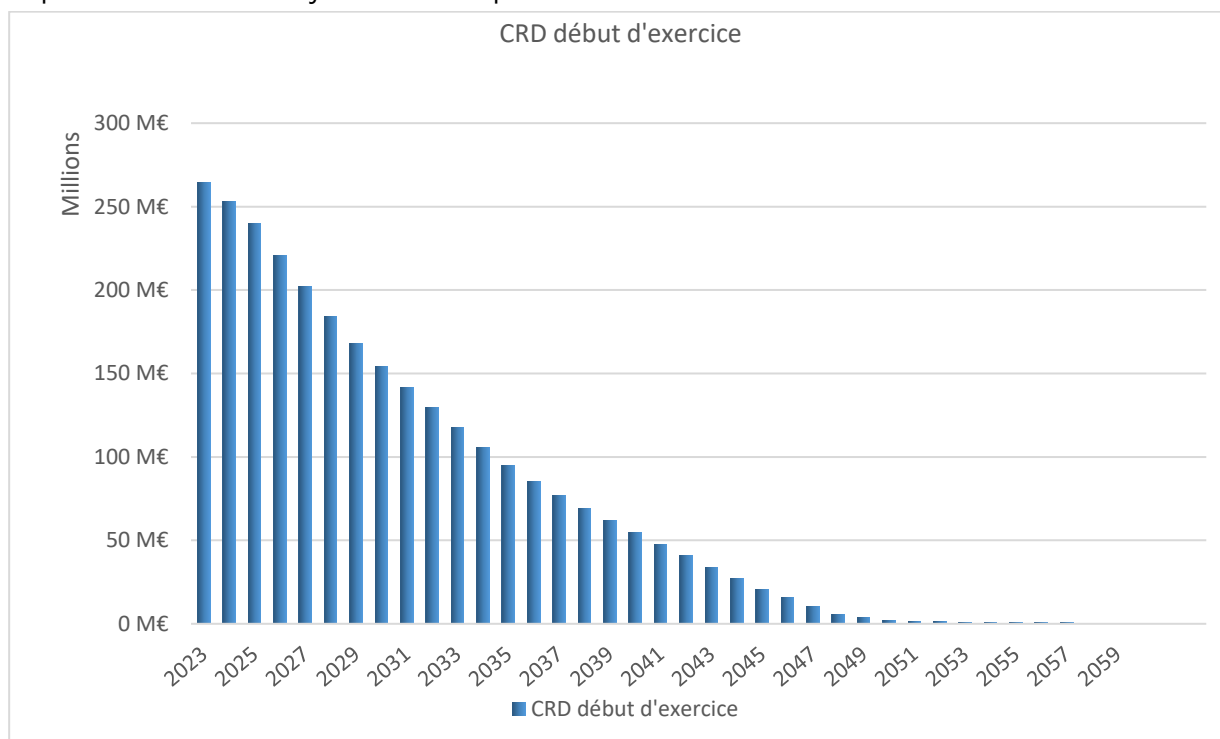
B. Répartition de la dette par budget



II. Le profil d'extinction de la dette

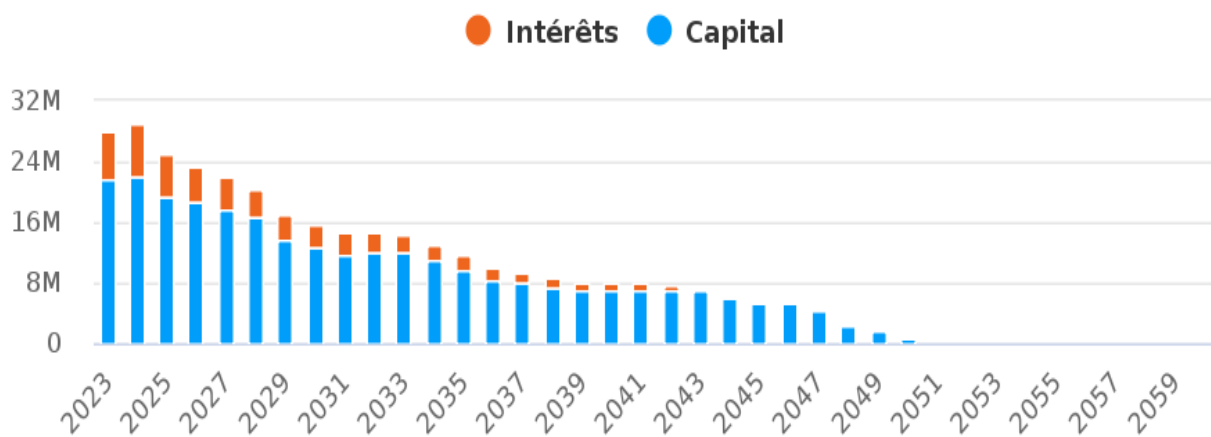
A. Profil d'extinction de l'encours consolidée

Capital restant dû au 1^{er} janvier de chaque exercice.



B. Profil d'extinction de dette pour l'ensemble des budgets

Annuité annuelle payée : capital + intérêts.



Les informations relatives aux ressources humaines

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire pris en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment de son article 107 concernant les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales précise que le rapport d'orientation budgétaire comporte, en matière de personnel, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, à la durée effective du travail dans la collectivité.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

I. La structure des effectifs du dernier exercice

668 agents en septembre 2024 dont **488** agents titulaires ou stagiaires, se répartissant ainsi :

par filière

Exercice 2024

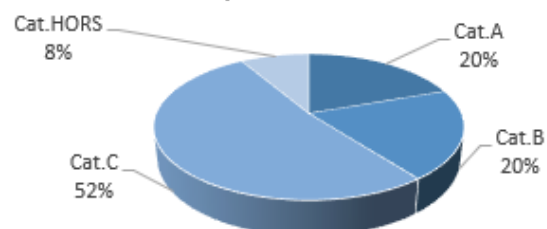
Somme de nbre	Étiquette: de colonnes		
Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	153	43	196
Technique	35	247	282
Animation	3		3
Culturelle	67	59	126
Médico-Sociale	1		1
Hors filière	34	26	60
Total	293	375	668

par catégorie

Exercice 2024

Filière	nbre agents
Cat.A	131
Cat.B	133
Cat.C	347
Cat.HORS	57
Total	668

ventilation des agents par catégories septembre 2024



A noter que la répartition des effectifs par filière et par catégorie reflète l'exercice des compétences. C'est ainsi que la proportion d'agents de catégorie A est légèrement supérieur sur le Conservatoire (avec 63 agents des cadres d'emploi de professeurs, attachés et bibliothécaires) à celle du Siège (54 agents des cadres d'emploi d'ingénieurs, ingénieurs en chef, attachés, psychologues, administrateurs). A l'identique, les agents de catégorie C représentent 129 agents à la collecte (soit 92% de l'effectif à la Collecte) versus 131 agents au siège par exemple.

II. Les dépenses de personnel du dernier exercice

Sur l'exercice 2024, les rémunérations de l'ensemble du personnel prévisionnelles jusqu'à la fin de l'exercice se décomposent comme suit :

	2023	Prévisionnel 2024
Rémunération principale (stagiaires et titulaires)	19 764 680,87 €	20 499 113,59 €
Régime indemnitaire / autres indemnités	4 935 401,23 €	5 212 634,21 €
dont heures supplémentaires	383 267,75 €	455 747,23 €
NBI / Supplément familial / Indemnité de résidence	245 229,18 €	281 274,24 €
Rémunération des contractuels de droit public	6 548 862,39 €	7 402 025,66 €
Rémunération des apprentis	57 010,02 €	57 076,39 €
Total	31 551 183,69 €	33 452 124,09 €

La croissance de la masse salariale entre 2023 et 2024 se chiffrera aux alentours de 6 %. Cette hausse traduit en grande partie la revalorisation du point d'indice de 1,5 % ainsi que la revalorisation des bas traitements décidées par le Gouvernement à compter du 1^{er} juillet 2023 reportées sur une année complète en 2024, ainsi qu'une attribution de 5 points d'indice à tous les agents publics dès le 1^{er} janvier 2024 et une augmentation du taux de cotisation CNRACL d'un point en 2024. La négociation des titres restaurant (hausse de la valeur faciale au choix entre 6 ou 7 euros et hausse du taux de participation employeur à 60 %) a également influé la masse salariale.

III. La durée effective du travail

Dispositif	Personnel concerné	Nombre d'heures annuelles (Règlement du temps de travail à compter du 1 ^{er} janvier 2022)	Effectifs concernés
National	Tous les agents autres que	1607 heures	266
Statutaire	CRR	Enseignants CRR	121
Sujétions particulières		Equipe technique CRR	2

Dispositif	Personnel concerné	Nombre d'heures annuelles (Règlement du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022)	Effectifs concernés	
	Opéra	Responsable de l'équipe technique	1502 heures	1
		Responsable action culturelle et Responsable Couture	1537 heures	2
		Chargé de mission	1572 heures	1
		Agents des équipes techniques, retouche, perruque, SSIAP	1467 heures	40
		Chœurs, ballet,	1537 heures	36
		Agents des équipes billetterie, production, relation avec le public, conciergerie, logistique, régisseurs	1572 heures	44
		Directeur de la danse	1607 heures	1
	Collecte	Agents de collecte hors administratifs	1432 heures	91
		Agents pré collecte et encombrants	1467 heures	20
		Agents poly-bennes Agents du quai de transfert du Pontet Agents de la déchèterie de Courtine	1502 heures	13
	Services techniques	Agents de terrain Voirie et espaces verts Entraigues + GEMAPI+ Faucardage entretiens bassins espaces naturels	1502 heures	30

IV. Les prévisions pour l'exercice budgétaire 2025

Les charges de personnel 2025 (37,5 M€) devraient progresser de 4,8 % (soit 1,7 M€) sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (247 k€), des recrutements opérés en cours d'année 2024 (367 k€) et ceux projetés en 2024 (554 k€) pour renforcer les compétences de l'agglomération, mais aussi de mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents dans un contexte inflationniste (revalorisation du CIA (99 k€), titres restaurants pour les enseignants (38 k€), augmentation de la participation à la complémentaire Santé et Prévoyance (24 k€)). Les évolutions réglementaires, telles que la hausse du

SMIC anticipée, la hausse du plus bas échelon en corolaire ou encore l'effet report de l'augmentation de l'allocation chômage en cours d'exercice 2024 affecteront quant à elles à la marge les charges de personnel 2025.